

Collection

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL



LA MOBILISATION DES ACTEURS DU
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC : DES
OPÉRATIONS DIGNITÉ AUX ENTENTES SPÉCIFIQUES
DE RÉGIONALISATION

Par

Hervé Stecq

GRIR

UQAC
Groupe de recherche
et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

**LA MOBILISATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC :
DES OPÉRATIONS DIGNITÉ AUX ENTENTES SPÉCIFIQUES DE RÉGIONALISATION**

Par

Hervé STECQ

Coordination de l'édition : Suzanne TREMBLAY

Mise en page : Catherine TREMBLAY

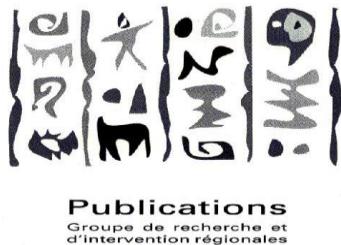
©Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque Nationales du Québec

ISBN : 978-2-923095-66-0



Présentation du GRIR

La création du GRIR résulte de la rencontre de deux volontés : l'une, institutionnelle et l'autre, professorale. Sur le plan institutionnel, après un débat à la Commission des études sur l'opportunité d'un Centre d'études et d'intervention régionales (CEIR) à l'UQAC, les membres de la commission décidaient, le 4 avril 1981, de « différer la création d'un centre d'études et d'intervention régionales, de favoriser l'éclosion et la consolidation d'équipes en des groupes de recherche axés sur les études et intervention régionales ». Deux ans plus tard, la Commission des études acceptait et acheminait la requête d'accréditation, conformément à la nouvelle politique sur l'organisation de la recherche. Reconnu par l'UQAC depuis 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.

Les objectifs du GRIR

Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier. Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier niveau renvoie à l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'un territoire. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à cette structure spatiale qu'est une région ou une localité, d'un quartier, etc.

En regard des problématiques du développement social, du développement durable et du développement local et régional, le GRIR définit des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'édition et de diffusion afin de susciter et concevoir des recherches dans une perspective de prise en main des collectivités et des communautés locales et régionales; d'encourager un partenariat milieu/université; de favoriser l'interdisciplinarité entre les

membres; d'intégrer les étudiants de 2^e et 3^e cycles; de produire, diffuser et transférer des connaissances.

Les activités du GRIR

À chaque années, le comité responsable de l'animation scientifique invite plusieurs conférenciers et conférencières du Québec et d'ailleurs à participer aux activités du GRIR. C'est ainsi que des conférences sont présentées rejoignant ainsi plus de 500 personnes issues non seulement de la communauté universitaire (étudiants, employés, professeurs, etc.), mais aussi du milieu régional. Le comité responsable de l'édition scientifique publie chaque année des publications de qualité. Ce volet du GRIR offre à la communauté universitaire et aux étudiants des études de cycles supérieurs l'occasion de publier des actes de colloque, des rapports de recherche ou de synthèse, des recherches individuelles ou collectives. Vous pouvez consulter la liste des publications sur notre site internet : <http://grir.uqac.ca/>

L'Équipe du GRIR

RÉSUMÉ

Quelques années après leur formation et leurs nombreuses mutations, les mouvements régionaux du Québec renferment encore de nombreux mystères. Ayant émergé dans un contexte de bouleversements sociaux, économiques et politiques, dans des périodes de crises majeures, ces mouvements ont ensuite amorcé une transition, de telle sorte qu'ils sont aujourd'hui des partenaires privilégiés au sein d'ententes spécifiques de régionalisation. Le cadre du développement régional est propice à la compréhension de ces dynamiques d'acteurs en mouvements, dans un contexte de territoires en structuration. La prise en compte des notions d'acteurs et de territoire dans le développement, est une première condition de cette mobilisation. Les changements paradigmatiques seront d'autres conditions de l'émergence et de l'évolution de la mobilisation des acteurs autour d'enjeux de développement régional.

Mots-clés : Développement régional, mobilisation, mouvements régionaux.

Abstract: A few years after their formation and mutations, regional movements of Quebec still contain many mysteries. Having emerged in a context of social, economic and political upheaval, in times of major crises, these movements then initiated a transition, so they are now key partners within specific agreements of regionalization. The context of regional development is conducive to understanding the dynamics of actors in movements, in a context of structuring territories. Taking into account the concepts of actors and territory in development, is a prerequisite for this mobilization. Paradigmatic changes will be other conditions for the emergence and evolution of mobilizing stakeholders around issues of regional development.

Keywords: Mobilization, regional development, regional movements

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	V
TABLE DES MATIÈRES	VII
LSITES DES TABLEAUX ET FUGURES	IX
INTRODUCTION	1
PARTIE 1 L'ÉMERGENCE DE L'ACTEUR ET DU TERRITOIRE DANS LES QUESTIONNEMENTS DÉVELOPPEMENTALISTES	3
La notion de développement	3
<i>La définition du concept</i>	3
<i>Le territoire et le développement</i>	5
Le développement régional et ses paradigmes.....	7
<i>Le paradigme exogène du développement régional</i>	7
<i>Le paradigme endogène du développement régional.....</i>	8
L'acteur du développement régional.....	11
<i>La notion d'acteur.....</i>	11
<i>La région : territoire privilégié de l'acteur</i>	13
<i>Les typologies d'acteurs du développement régional</i>	13
<i>Le cas des groupes sociaux</i>	15
PARTIE 2 LES APPROCHES DE LA MOBILISATION DES ACTEURS EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ...	17
Finalité du développement régional	17
<i>L'empowerment</i>	17
<i>La lutte contre l'exclusion et la pauvreté par l'économie sociale</i>	18
<i>La mobilisation pour le changement</i>	18
Instrument du développement régional.....	19
<i>La mobilisation pour l'action collective en développement régional</i>	20
<i>La gouvernance régionale</i>	20
<i>Les partenariats régionaux.....</i>	21

<i>Une mobilisation endogène ou exogène ?</i>	22
PARTIE 3 L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC ET LA MOBILISATION DES ACTEURS RÉGIONAUX.....	25
Le développement régional au Québec : un enjeu de modernité	25
<i>Le Québec entre tradition et modernité</i>	25
<i>L'État acteur du développement régional</i>	26
<i>La structuration de l'espace québécois selon une logique endogène</i>	28
Le changement de paradigme en développement régional	30
<i>La thèse de la crise de l'État-providence</i>	31
<i>La thèse des mouvements régionaux</i>	32
CONCLUSION.....	35
BIBLIOGRAPHIE	37

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 Quelques approches et théories du développement.....	4
Tableau 2 Théories du développement régional exogène.....	7
Tableau 3 Théories du développement régional endogène	10
Figure 1 Sphères des acteurs du développement régional.....	15

INTRODUCTION

Dans cette étude¹ nous chercherons à comprendre le contexte entourant l'émergence de la mobilisation des acteurs régionaux pour le développement, puis à identifier les circonstances de l'évolution de cette mobilisation. Ainsi, seront soulevées quelques pistes de réflexion sur la trajectoire des mouvements régionaux, en l'occurrence ceux qui ont émergé au Québec à la fin des années 1960 lors des Opérations Dignité (OD). D'abord formés sur des bases revendicatives nées de frustrations, ces mouvements ont ensuite été des partenaires fermement impliqués dans de nombreux partenariats régionaux. Aujourd'hui au Québec, ils sont partie prenante d'ententes spécifiques de régionalisation élaborées dans l'objectif de traiter de nombreux enjeux de développement territorial : occupation du territoire, migration des populations, niveau de vie, gestion des ressources, insertion socioprofessionnelle, etc.

Afin de mieux percevoir ces évolutions de stratégies et de dynamiques d'acteurs territoriaux, il conviendra d'en décrire le contexte. L'affirmation du développement régional, non seulement comme champ d'étude mais aussi en tant que politique d'intervention, et ses changements paradigmatiques, sont des événements à prendre en considération. L'étude du Québec témoignera de nombreux bouleversements à l'origine de l'avènement d'un paradigme endogène favorable à l'inclusion des populations en amont de projets de développement. Mais ce contexte est aussi théorique. Bien que fortement employés, les concepts d'« acteurs » ou de « mobilisation » sont encore peu compris. La contextualisation consisterait à en révéler les différentes dimensions afin d'en saisir les subtilités. De quel acteur parle-t-on ? De quelle mobilisation s'agit-il ?

Cette étude débutera donc par des apports théoriques, notamment par la définition des thématiques et concepts appréhendés : développement, développement régional, acteur du développement régional et mobilisation. Plusieurs courants et théories issues du champ du développement seront distingués. Cette démarche épistémologique mettra en exergue l'émergence des notions d'acteur et de territoire, à mesure que le concept de développement se parera de ses multiples facettes. Dans un second temps, ces concepts et théories seront illustrés en documentant le cas du développement régional et des mouvements régionaux au Québec.

¹ Ce texte provient en bonne partie de la thèse de doctorat de l'auteur intitulée : La mobilisation des réseaux d'acteurs et le développement régional : Le cas de la Stratégie MigrAction au Saguenay – Lac-Saint-Jean (Québec).

PARTIE 1

L'ÉMERGENCE DE L'ACTEUR ET DU TERITOIRE DANS LES QUESTIONNEMENTS DÉVELOPPEMENTALISTES

Les préoccupations inhérentes à l'acteur et au territoire seront plus pressantes dans la thématique du développement, du fait de l'intérêt grandissant que leur porteront les disciplines des sciences humaines. À mesure qu'évolueront les perceptions sur la notion même de développement, s'élaboreront des réflexions sur le rôle de l'acteur et ses liens avec un territoire d'action. La discipline du développement régional amorcera une réflexion simultanée sur les dynamiques socio-territoriales, au gré des changements paradigmatiques. En tant que cadre de réflexion sur l'acteur, le territoire et ses ressources, le développement régional doit être analysé dans une perspective épistémologique et historique. Le terme traduit des subtilités contenues dans les concepts de « développement » et de « région ». Dans un premier temps, la notion de développement sera à définir. Juxtaposée au qualificatif « régional », elle prend néanmoins une toute autre tournure. Le thème du développement régional ne peut pour autant être cantonné à une simple dimension territoriale et physique du développement. Ses paradigmes mettront en évidence des dynamiques socio-territoriales requérant plusieurs niveaux d'analyses : géographique, économique, sociologique, politique, etc.

La notion de développement

La définition du concept

La définition du développement est aussi ardue que sa mise en œuvre. Selon le dictionnaire *Larousse* (2009, p. 316), se développer signifie « croître, grandir, s'épanouir ». En d'autres termes, le développement est associé à la croissance et à l'épanouissement. Ces deux dimensions du développement auront l'une ou l'autre, une importance particulière dans des paradigmes distincts.

Le concept de développement a connu une évolution marquée dans le temps, au gré des changements paradigmatiques. Les premières théories du développement sont dites libérales néo-classiques, puisque la croissance se confondait avec le développement. Elles constituent une approche « economiciste » (tableau 1). Ces théories ont été dominantes pendant les « trente glorieuses » (Fourastié, 1979). Cette période aussi qualifiée de « fordiste », s'observe par de forts taux de croissance annuels dans les pays industrialisés, environ 5 % sur la période de 1948 à 1973, tandis qu'entre 1913 et 1948 ils n'étaient que de 2 % (Scharf, 1990). Par ailleurs, selon Aglietta (1979), les gains de productivité auraient favorisé l'augmentation des salaires, d'où une amélioration du niveau de vie des populations. Au Québec, le revenu par habitant augmenta de 134 % entre 1946 et 1961, tandis que le taux de chômage resta très faible (Niosi, 1984).

Les nombreuses critiques énoncées à l'encontre de ces théories, sont dans l'ensemble celles adressées à une certaine conception du développement. L'expression de « croissance perverse » développée par Sachs (1977) postule un dysfonctionnement de la répartition des bienfaits de la croissance. Des situations incongrues, du point de vue des théories néo-classiques, de pauvreté sur fond de croissance, seront notables dans les pays du tiers-monde et dans les pays industrialisés. La notion de sous-développement jadis réservée aux pays pauvres, désignera les inégalités dans les pays riches (Weaver, 1984). Dès lors, la croissance sera distinguée du développement. D'après Perroux (1991, p. 15), l'une renvoie à des changements structurels de type économique, et l'autre à des « changements mentaux et sociaux d'une population ».

Les nouvelles théories du développement seront davantage axées sur la satisfaction des besoins fondamentaux « immatériels, non quantifiables et de caractère social, culturel, mental, psychologique, etc., d'une collectivité » (Senault, 1989, p. 13), et l'amélioration générale des conditions de vie (Brunel, 1995). Il s'agit d'une approche « sociocentrée » du développement (tableau 1). La théorie des coûts de l'humain explique que « le but avouable de l'économie est, d'abord, primairement, de couvrir les coûts fixes de la vie de tous les hommes contenus dans un ensemble » (Perroux, 1969, p. 381). Ce « nouveau développement » présentera trois caractéristiques. Il serait d'abord global, car implique « une vue de l'ensemble des dimensions d'un tout humain et la diversité des aspects qui doit être assumée dans leurs relations » (Perroux, 1981, p. 30). Ensuite, il serait intégré, en cela qu'il signifie « soit l'intégration plurirégionale, soit la meilleure cohésion des secteurs, régions et classes sociales » (*Ibid.*, p. 30-31). Enfin, il serait endogène car « évoque les forces et les ressources intérieures d'une nation et leur mise en œuvre et en valeur cohérente » (*Ibid.*). D'autre part, la théorie de la capacité affirme que toute personne a la liberté de choisir parmi plusieurs possibilités, celles qui satisferont le plus ses besoins (Sen, 1985). La capacité serait le reflet des « combinaisons alternatives de fonctionnements [qu'une] personne peut réaliser, et parmi lesquelles elle peut en choisir quelques-unes » (Sen, 1992, p. 67).

Tableau 1 Quelques approches et théories du développement

Approches	Théories
Approche « économiste »	Théorie de l'accumulation du capital : Le développement provient d'une <u>accumulation de capital</u> et <u>d'investissements productifs</u> (Harrod, 1939 ; Domar, 1946)
	Théorie du « Big Push » : L'industrialisation et la croissance ne sont possibles qu'au moyen <u>d'investissements lourds dans les secteurs productifs</u> et des infrastructures nécessaires à cette production (Rosenstein-Rodan, 1961)

Tableau 1 Quelques approches et théories du développement (suite)

Approches	Théories
Approche « économiciste» (suite)	Théorie des étapes de la croissance : <u>Développement en cinq étapes</u> : 1) société traditionnelle dénuée de toute structure industrielle ; 2) instauration de conditions préalables au démarrage ; 3) décollage, 4) progrès vers la maturité ; 5) consommation de masse (Rostow, 1963)
	Théorie de la percolation (<i>trickle down</i>) : Le développement s'observe par <u>l'augmentation du niveau de consommation</u> , ce qui atteste d'une redistribution des fruits de la croissance (Lewis, 1955)
Approche « sociocentré »	Théorie des coûts de l'humain : « le but avouable de l'économie est, d'abord, primairement, de <u>couvrir les coûts fixes de la vie</u> de tous les hommes contenus dans un ensemble » (Perroux, 1969, p. 381)
	Théorie de la capacité : Toute personne a la liberté de choisir parmi plusieurs possibilités, celles qui <u>satisferont le mieux ses besoins</u> (Sen, 1992)

Le territoire et le développement

Il semblerait anachronique d'affirmer que le développement territorial était en débat avant même la création du concept de développement, ce qui intervint après la deuxième guerre mondiale (Julien, 1997 ; Lafontaine, 2005). Pourtant, la question de la création territorialisée de richesses a été théorisée à partir du XVIII^e siècle. Certains théoriciens se sont questionnés sur les relations entre territoires centraux et périphériques. En étayant les bénéfices des échanges entre villes et campagnes, Adam Smith (1991 [1776], p. 469-470) fait figure de précurseur du développement territorial :

La ville fournit un marché au surplus du produit de la campagne, c'est-à-dire à ce qui excède la subsistance des cultivateurs, et c'est là que les habitants de la campagne échangent ce surplus contre quelque autre chose qui est en demande chez eux. Plus les habitants de la ville sont nombreux et plus ils ont de revenu, plus est étendu le marché qu'ils fournissent à ceux de la campagne ; et plus ce marché est étendu, plus il est toujours avantageux pour le grand nombre. Le blé qui croît à un mille de la ville s'y vend au même prix que celui qui vient d'une distance de vingt milles. Par conséquent, la culture et l'amélioration de la campagne, qui fournit la subsistance, doivent nécessairement être antérieures aux progrès de la ville, qui ne fournit que les choses de luxe et de commodité. C'est seulement le surplus du produit de la campagne, c'est-à-dire l'excédant de la subsistance des cultivateurs,

qui constitue la subsistance de la ville, laquelle, par conséquent, ne peut se peupler qu'autant que ce surplus de produit vient grossir.

Marx et Engels (1978 [1848]) remettront en cause ces postulats. Plutôt qu'un développement territorial harmonieux, le système capitaliste aurait entraîné des contradictions sociales et territoriales ; les villes se développant au profit des campagnes. Afin d'éradiquer ces antagonismes territoriaux, ils préconiseront une « combinaison du travail agricole et du travail industriel ; mesures tendant à faire graduellement disparaître la distinction entre la ville et la campagne » (*Ibid.*, p. 55).

Les élaborations théoriques des siècles suivants, du XX^e siècle notamment, confirmeront l'importance du débat centre/périphérie en développement territorial. Pour les uns elle sera jugée harmonieuse (Perroux, 1950 ; Myrdal, 1957 ; Hirschman, 1958), tandis que pour les autres elle serait génératrice de déséquilibres. Les critiques, d'inspiration marxiste, se cristallisent sur la problématique de dépendance. L'enrichissement du centre se serait réalisé aux dépens de sa périphérie. La « doctrine » centre/périphérie aurait conduit à une accumulation inégale du capital, en plus d'avoir été un instrument de domination spatiale (Coraggio, 1972 ; Stuckey, 1975).

L'intérêt marqué pour la région en tant qu'espace de développement, sera notable par la structuration d'une science régionale. Dès 1949, Isard (1956) entamera des travaux ayant pour objectif d'apporter des fondements théoriques aux analyses régionales. Dès lors, les principaux thèmes d'analyse de la science régionale formeront quatre courants selon Benko (1998, p. 54) :

- **La localisation des activités économiques** : Cette thématique est composée de l'ensemble des théories sur l'organisation du système productif et la localisation, la division spatiale du travail, les économies d'agglomération, etc.
- **L'organisation et la structuration de l'espace** : C'est précisément l'étude de l'utilisation du sol, l'analyse de la rente foncière, l'écologie, l'urbanisation, etc.
- **Les interactions spatiales** : C'est le domaine du commerce interrégional, du flux de personnes, informations, monnaie, biens et services, etc.
- **Le développement régional** : Ce thème se différencie des autres, non seulement parce qu'il formera une discipline à part entière, mais aussi en raison de certaines de ses spécificités d'analyse : disparités spatiales, croissance économique, planification, aménagement du territoire, politique régionale, etc.

Les théories et thématiques d'étude du développement régional se sont diversifiées depuis sa constitution en tant que discipline. Elle a en effet conduit à la création de doctorats pluridisciplinaires, notamment du programme conjoint de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), dont les axes d'étude sont variés : 1) dynamiques socio-historiques de structuration et de déstructuration des espaces régionaux ; 2) mouvements sociaux et régionalismes ; 3) processus de mise en valeurs des ressources et de l'environnement.

À l'instar de toute discipline digne de ce nom, le développement régional se pare de paradigmes, courants, approches et théories. Les premières théories du développement régional seront fondées sur le postulat de l'harmonie entre le centre et sa périphérie. Elles seront constitutives d'un paradigme exogène. En revanche, le paradigme endogène plaidera pour une plus grande autonomie des territoires périphériques par rapport à leur centre. Dans le contexte québécois, il s'agira pour les régions périphériques de prendre en main leur développement, tout en s'autonomisant de la métropole montréalaise.

Le développement régional et ses paradigmes

Le paradigme exogène du développement régional

Le développement exogène ou développement par le haut, voire « développement descendant » (« *development from above* » ou « *top-down* »), est un développement principalement généré par la demande externe et l'innovation provenant de certains secteurs et espaces dynamiques, lesquels peuvent avoir des effets d'entraînement pour l'ensemble de l'économie (Stöhr et Taylor, 1981).

Plusieurs théories ont été élaborées à partir du principe de localisation du développement et de sa diffusion. Elles postulent en premier lieu l'apparition du développement en des lieux bien précis, à savoir des pôles de croissance dotés d'un pouvoir d'attraction des investissements. En second lieu, elles théorisent l'existence d'un processus de diffusion du développement vers les territoires environnants, un effet de percolation concrétisé par le déplacement des industries les moins compétitives vers des régions périphériques où le marché concurrentiel est moins hostile. Ce sont les théories de la croissance urbaine et régionale, et les théories des pôles de développement (tableau 2).

Tableau 2 Théories du développement régional exogène

Théories de la croissance urbaine et régionale	Théorie des communications : La ville se développe lorsque le flux et le stock d'information augmentent (Meier, 1972)
	Théorie des places centrales : La croissance de la ville repose sur la demande de l' <i>hinterland</i> (arrière-pays) pour des activités du secteur tertiaire. La place centrale doit fournir des biens et services pour l' <i>hinterland</i> (Christaller, 1966)
	Théorie de la taille des villes : La croissance urbaine est fonction de la taille de la ville (Richardson, 1969)
	Théorie de la base d'exportation : La croissance régionale est fonction de la demande extérieure pour les biens et services produits dans la région (Andrews, 1953 ; North, 1955 ; Tiebout, 1956)

Tableau 2 Théories du développement régional exogène (suite)

Théories de la croissance urbaine et régionale (suite)	Théorie des secteurs : La croissance de la région dépend de trois facteurs : taux de croissance du revenu <i>per capita</i> , taux de croissance des demandes, et taux de croissance de la productivité (Clark, 1951)
	Théorie des stades de développement : Le passage du primaire au secondaire puis au tertiaire, dépend de la dotation de la région en facteurs propices à la localisation de certaines activités (Fisher, 1933)
	Théorie de la croissance industrielle : La croissance des industries de la région est un déterminant de son développement (Perloff, Dun, Lampard et Mutch, 1960)
	Théorie du cycle des produits : Les produits sont d'abord créés en milieu métropolitain riche en entreprises, travailleurs spécialisés, etc. pour être ensuite montés en série dans des villes moyennes où les coûts de la vie, de la main-d'œuvre qualifiée et du terrain sont moins élevés (Vernon, 1966)
Théories du développement polarisé	Théorie des pôles de croissance : Certains secteurs attireraient plus d'investissements que d'autres. Ces « pôles de croissance » seraient à l'origine du développement (Perroux, 1950)
	Théorie de centre-péphérie : Le centre provoque des effets sur le développement de la périphérie : domination, information, psychologique, modernisation, liaison et production (Friedmann, 1969)
	Modèle de Siebert (1969) : Les pôles de croissance sont des ensembles d'industries en expansion et interdépendantes dans un espace
	Modèle de Nichols (1969) : Le pôle de croissance a 4 fonctions : croissance équilibrée ou déséquilibrée, croissance urbaine soutenue, diffusion de la croissance économique, la répartition optimale entre pôles de croissance
	Théorie des axes de développement : L'augmentation du volume de la circulation sur les voies majeures entraînerait un processus cumulatif de développement qui se traduirait par l'attrait des industries qui profiteraient des facilités de transport (Pottier, 1963)

Le paradigme endogène du développement régional

Le développement de type endogène est aussi désigné comme « développement par le bas » ou « développement ascendant » (« *development from below* » ou « *bottom-up* ») (Stöhr, 1981). Ce paradigme serait le seul « qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante – par le bas – aux stratégies habituelles de type descendant, par le haut » (Boisvert, 1996, p. 204). L'échelle territoriale peut être la localité ou la région, de telle sorte que développement local et développement régional

endogène sont quasi similaires. Le développement endogène « doit s'appuyer en tout premier lieu sur la mobilisation maximale de chacune de ses ressources naturelles, humaines et institutionnelles et avoir pour priorité la satisfaction des besoins de base des résidants de cette région » (Stöhr, 1981, p. 1). Pour cela, chaque milieu devrait : utiliser des ressources locales ; contrôler au niveau local le processus d'accumulation ; contrôler l'innovation ; réagir aux pressions extérieures ; introduire des formes spécifiques de régulation sociale au niveau local favorisant les éléments précédents (Courlet et Garofoli, 1995, p. 8). Pour Becattini (1992), le développement endogène a un contenu « socio-territorial », équivalant à des dimensions humaine et territoriale. Elles seront différemment mises en évidence d'une définition à une autre.

Dans son acceptation territorialement orientée, le développement endogène énonce les nouvelles modalités des relations entre une périphérie et son centre. Il se définit comme :

[une] stratégie qui vise, par des mécanismes de partenariat, à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'accroître la capacité des collectivités en difficultés à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance à un niveau macro-économique ou à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques. (Vachon, 1991, p. 104)

Plusieurs théories sont rattachées à cette approche : théorie des districts industriels (Becattini, 1979 ; Bagnasco, 1981), théorie des milieux innovateurs (Aydalot, 1986 ; Courlet, Pecqueur et Soulage, 1993 ; Maillat, 1994), théorie des systèmes de production locaux (SPL) (Courlet, 1994), théorie de clusters (Cassidy, Davis, Arthurs et Wolfe, 2005) (tableau 3).

Dans la deuxième approche dite « communautaire », les dynamiques sociales d'acteurs à petite échelle territoriale rappelleront le slogan « *Small is beautiful* » (Schumacher, 1973). Le développement endogène serait « l'expression d'acteurs différents, la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macroéconomiques (États, grands groupes), l'introduction de critères sociaux et culturels à côté de rationalités purement économiques » (Chassagne et Romefort, 1987, p. 251). Cette définition s'accorde avec celle de développement des communautés : « [Une] construction de liens communautaires structurant l'action des acteurs (citoyens, institutions, entreprises privées et entreprises d'économie sociale, associations) œuvrant sur un territoire donné [...] » (Caillouette, Dallaire, Boyer et Garon, 2007, p. 10). Elle est aussi liée à celle de développement économique communautaire (DEC) : « Le DEC tente en fait de contrer la mise à l'écart de couches entières de la population par le biais d'initiatives de microdéveloppement axées sur la participation, la prise en charge et l'émancipation des collectivités locales » (Ninacs, 1995, p. 55). Plusieurs théories soutiennent cette approche : théorie du pouvoir populaire (Swack et Mason, 1987 ; Friedmann, 1992), théorie du développement organisationnel ou institutionnel (Perry, 1987), théorie du leadership local ou régional (Lurcott et Downing, 1987), théorie de l'entrepreneuriat communautaire local ou régional (Polèse et Coffey, 1982) (tableau 3).

Tableau 3 Théories du développement régional endogène

Approches	Théories
Approche « territorialement orientée »	Théorie des districts industriels : Inspirée des districts marshalliens (Marshall, 1900) et étayée par le modèle de la « Troisième Italie » Becattini (1979, 1992) et Bagnasco (1981). Les régions se développent avec leurs propres forces, selon des principes de concurrence, d'émulation et de coopération
	Théorie des milieux innovateurs : L'innovation peut être diffusée et appliquée de manière similaire à tout endroit (Courlet <i>et al.</i> , 1993, Maillat, 1994). L'entreprise serait sécrétée par le milieu (Aydalot, 1986)
	Théorie des systèmes de production locaux (SPL) : Un SPL est un type de milieu innovateur, un dense réseau d'interdépendance entre entreprises (Courlet, 1994)
	Théorie des clusters : Tente de dégager des facteurs de performance des entreprises formant des clusters : capital humain, capital social, capacités de recherche et développement, infrastructures d'information, ressources locales, et politiques et programmes gouvernementaux (Cassidy <i>et al.</i> , 2005)
Approche « communautaire »	Théorie du pouvoir populaire : Le retard de développement des communautés serait la résultante de leur incapacité à contrôler leurs ressources (Swack et Mason, 1987), d'où la nécessité d'une prise en main (<i>empowerment</i> , encapacitation) comme vecteur de développement endogène (Friedmann, 1992)
	Théorie du développement organisationnel ou institutionnel : La structuration d'organismes communautaires permanents serait une condition d'accès au contrôle citoyen des ressources et à l'amélioration de leur gestion (Perry, 1987)
	Théorie du leadership local et régional : Le leader est un acteur, individu ou collectif, ayant suffisamment de compétences pour assurer le bon fonctionnement des organismes communautaires (Lurcott et Downing, 1987)
	Théorie de l'entrepreneuriat communautaire (local ou régional) : L'entrepreneuriat communautaire est indispensable à un développement endogène. Donc favoriser un meilleur accès à : des réseaux d'information, des programmes de formation et d'aide-conseil, des ressources financières, etc. (Polèse et Coffey, 1982)

L'acteur du développement régional

Avec l'avènement du paradigme endogène du développement régional, le concept d'acteur territorial a pris tout son sens. Il méritera que l'on s'y attarde. En effet, son utilisation fréquente tranche avec la rareté des définitions formelles et utilisables dans une démarche d'opérationnalisation. Il conviendra avant tout de comprendre la signification de la notion d'acteur : en quoi se différencie-t-elle d'« individu » et de « sujet » ? Ensuite, l'ancrage territorial de l'acteur sera explicité. Enfin, une typologie sera esquissée dans le but d'identifier les principaux acteurs du développement régional.

La notion d'acteur

La notion d'acteur est récurrente dans la littérature du développement régional, surtout depuis que les populations sont considérées comme des ressources à mobiliser pour poursuivre un développement endogène. Son emploi systématique a pu faire oublier les nécessités d'une rupture épistémologique. En effet, le terme d'acteur est galvaudé dans la littérature et dans les publications officielles, sans qu'une définition en soit donnée.

L'acteur est avant tout un individu dont les spécificités se doivent d'être rappelées. Afin de bien cerner la notion complexe d'acteur, il convient de la définir en lien avec les concepts de « sujet » et d'« individu » :

L'individu n'est que l'unité particulière où se mêlent la vie et la pensée, l'expérience et la conscience. Le Sujet est le passage du Ça au Je, le contrôle exercé sur le vécu pour qu'il ait un sens personnel, pour que l'individu se transforme en acteur qui s'insère dans des relations sociales en les transformant, mais sans jamais s'identifier complètement à aucun groupe, à aucune collectivité. Car l'acteur n'est pas celui qui agit conformément à la place qu'il occupe dans l'organisation sociale, mais celui qui modifie l'environnement matériel et surtout social dans lequel il est placé en transformant la division du travail, les modes de décision, les rapports de domination ou les orientations culturelles. (Touraine, 1992, p. 269)

L'individu en tant qu'« une unité où se mêlent l'expérience et la conscience » est un tout, une harmonisation du vécu et de la pensée. Le sujet est quant à lui l'individu qui s'est approprié son vécu. Il est « la volonté d'un individu d'agir et d'être reconnu comme acteur » (*Ibid.*, p. 267). Cette conception du sujet implique une liberté d'action des individus, de telle sorte qu'il s'approprie son « histoire personnelle de vie » (*Ibid.*). Le passage de l'individu au sujet est désigné comme la subjectivation : « La subjectivation est le contraire de la soumission de l'individu à des valeurs transcendentales » (*Ibid.*, p. 269-270). Le sujet deviendra de ce fait un acteur qui pourra intervenir sur les relations sociales, changer son environnement matériel, tout en gardant une marge de liberté. L'acteur échappe donc à tout déterminisme.

En définitive, l'utilisation du concept d'acteur correspond à une réorientation paradigmique, du fonctionnalisme à l'actionnalisme. Une vision « mésoactionnelle » ou interactionnelle de

l'acteur est alors envisageable : « L'acteur est souvent profondément impliqué dans un rôle, une organisation, et un groupe déterminé auquel il s'identifie ; il se perçoit lui-même comme quelqu'un à qui on peut faire confiance, qui ne provoque pas de rupture dans l'interaction ou qui ne déçoit pas les ensembles sociaux qui comptent sur la réussite de cette interaction » (Goffman, 1973, p. 230).

L'acteur peut avoir plusieurs dimensions : ou il sera un individu, ou bien il formera un collectif. De prime abord, les acteurs collectifs sont ceux qui sont organisés en groupes. Ils font partie de catégories déterminées (publics/privés, institutionnel, collectivités, acteurs socioprofessionnels, etc.), en plus d'être associés à leurs statuts et rôles (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003). L'acteur individuel aura en revanche une stratégie personnelle. Pourtant, il ne s'agit pas tant de démontrer la différence entre acteur collectif et acteur individuel, que d'attirer l'attention à nouveau sur la variété des sources du collectif. Il est en général admis que le collectif transcende l'individu, si bien qu'il serait indissociable de la cohésion et de l'identité collective (Duperré, 2004, p. 17). Or, tout comme il existe diverses approches de l'action collective, la notion de collectif ne peut être exclusivement holistique.

D'un point de vue holistique, l'action collective est postérieure à la formation de l'acteur collectif. Ce dernier se définira alors comme « un groupe de personnes organisé, mobilisé à partir d'expériences, d'intérêts et de solidarités convergentes autour d'un projet commun qu'il tente d'imposer, par le biais de l'action collective » (Duperré, 2004, p. 13). Mais l'acteur individuel ne se dissout pas expressément une fois le collectif considéré. Le collectif a dès lors pour source l'individu. Il s'agit d'une approche individualiste ou micro-actionnelle. L'acteur collectif ne serait plus qu'un amalgame d'acteurs individuels. Il conviendrait cependant de prendre en compte un autre point de vue, c'est-à-dire considérer l'individu en lien avec sa structure d'action collective. Dans cette perspective, l'acteur individuel subsisterait en l'acteur collectif. Il aurait une marge de manœuvre dans un environnement plus ou moins contraignant. Dans un cadre d'analyse territorial, il serait mention d'un acteur pluriel.

L'articulation entre l'acteur collectif et l'acteur individuel est une perspective supplémentaire, comblant les lacunes des analyses strictement holistiques ou individualistes. L'acteur est désormais qualifié de « pluriel » (Gumuchian *et al.*, 2003, p. 80). La complexité de la question des acteurs intervenant dans le processus de construction de territoire ne peut se contenter d'un unique point de vue, ni de perspectives juxtaposées. En effet, au cours de ce processus, l'acteur fait référence à un groupe sans pour autant être désincarné ni neutre. Les acteurs pluriels sont « impliqués dans des groupes déterminés mais [...] pourvus d'une certaine autonomie ; ils sont en interactions et participent à des systèmes d'action ouverts. Ils disposent de marges d'actions entre les déterminations produites par ces rôles et les structures sociales existantes » (*Ibid.*, 2003, p. 81). C'est également le point de vue de Crozier et Friedberg (1977) pour qui l'acteur garde une marge de manœuvre, y compris dans les systèmes les plus contraignants.

L'acteur du développement régional serait en fin de compte celui qui aurait la possibilité d'intervenir pour changer son environnement matériel, tout en gardant une marge de liberté. Il

agirait en interaction avec des partenaires formant un acteur collectif. Ce dernier poursuivrait un but commun à l'ensemble de ses parties. Cela ne signifierait pas pour autant que chacun devrait se dissoudre dans le collectif. L'acteur serait donc pluriel, puisque malgré son appartenance à un groupe, il garderait une marge de manœuvre personnelle. Son territoire d'action est la région, désormais considérée comme un territoire stratégique. Des acteurs en réseau y agiraient selon un mode complexe de coopération/concurrence. Enfin, ces acteurs du développement régional appartiennent à différentes sphères : l'État, les collectivités locales et régionales, les entrepreneurs et la société civile. En dépit des divergences induites par les différences culturelles de ces dernières sphères, une collaboration est envisageable pour la réalisation d'actions collectives.

La région : territoire privilégié de l'acteur

L'acteur façonne sa réalité territoriale par ses actions, si bien que le concept d'« acteur » et indissociable de celui de « territoire ». Il s'approprierait un espace qui dès lors sera, vécu, perçu et conçu (Lefebvre, 1974). Cela fait référence à trois dimensions territoriales, voire régionales. La première est celle du territoire vécu. Une région peut être un espace des pratiques quotidiennes et de la manifestation des identités. La seconde désigne la référence au territoire conçu. La région est alors un espace rationalisé façonné par des politiques interventionnistes. Enfin, le territoire est perçu. La région sera un espace culturel sur lequel se déroulent des pratiques sociales. Une typologie territoriale inspirée de cette dernière sera pertinente pour l'étude de la mobilisation d'acteurs régionaux : territoire vécu, territoire stratégique, territoire institutionnalisé (Boudreau, 2004, p. 110). Le territoire stratégique est celui où s'observent des « stratégies mobilisatrices » (*Ibid.*), donc des interactions (Latour, 1987). La définition de la région peut alors intégrer ces trois aspects :

La région n'est pas une réalité qui s'impose d'elle-même à partir d'une simple lecture du paysage, c'est d'abord une production sociale, c'est-à-dire une construction sociale, toujours inachevée, toujours en reconstruction, et où s'entremêlent autant un environnement et ses déterminismes que les aménagements volontaristes des collectivités. Car la région, c'est aussi une référence identitaire plus ou moins forte, qui donne un cadre spatio-temporel aux projets que font les communautés humaines pour aménager leur propre avenir. (Jean, 1998, p.134)

Les typologies d'acteurs du développement régional

Pour Julien (1997, p. 61), les acteurs régionaux sont des entrepreneurs privés ou publics, qu'il qualifie « d'acteurs du développement régional ». Ils interviendraient en tant qu'innovateurs, coordinateurs ou animateurs d'initiatives de développement. Les entrepreneurs privés sont, dans un contexte de développement régional, des « personnes sociales » à l'intérieur et à l'extérieur de leur entreprise (*Ibid.*, p. 64). Ils sont à l'initiative de plusieurs démarches d'innovation partagée et d'apprentissage collectif dans leur milieu, plus ou moins formellement. Une collaboration entre entrepreneurs privés est envisageable. Elle peut être

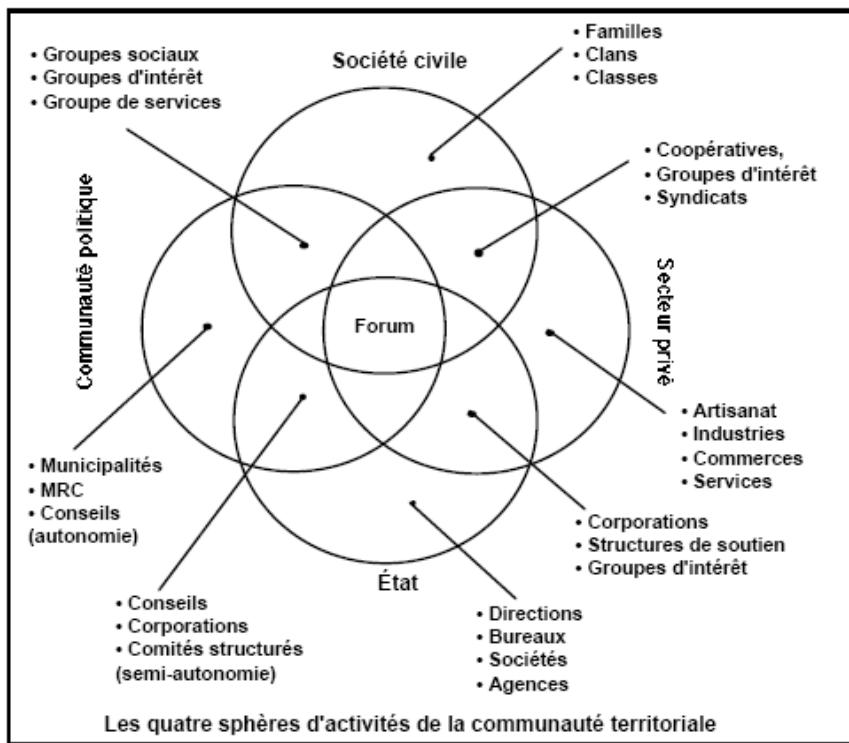
induite par une recherche de complémentarité, comme c'est le cas dans les milieux innovateurs. Les entrepreneurs publics ont quant à eux souvent été en support aux entrepreneurs privés en leur donnant accès à des ressources financières. Par ailleurs, ils les aident à « dépasser l'esprit de clocher » (*Ibid.*, p. 76). Les entrepreneurs publics sont donc des acteurs du rapprochement.

La frontière entre entrepreneuriat public et privé est parfois ténue, du fait de la mixité des partenaires et du capital injecté dans des initiatives locales et régionales. La notion d'entrepreneuriat communautaire et collectif, saisit cette nuance. L'entrepreneuriat collectif se définit comme une « intervention communautaire visant la création collective d'emplois » (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001, p. 141). Il en existerait quatre types : 1) les groupes d'entraide économique ; 2) les initiatives de formation à l'emploi ; 3) les entreprises d'insertion ; 4) les coopératives de travail (*Ibid.*, p. 199). Certains projets ont eu pour objectif de mobiliser des populations dans le but de conserver les emplois en région. Des opportunités d'entrepreneuriat régional sont recherchées avec l'aide de capitaux mixtes (Julien, 2005).

Dans le contexte du développement régional, les acteurs mobilisateurs sont des agents de mobilisation, ou plus largement des agents de développement régional ayant des compétences en mobilisation. La capacité de mobiliser inclut des savoir-faire et savoir-être. Elle est partie intégrante de l'animation des territoires, une des quatre compétences génériques des métiers du développement (Robitaille, 2006). Plus précisément, l'animation des territoires requiert des compétences spécifiques en : mobilisation des milieux (information et consultation), création d'alliances sur le territoire, conciliation des positions (médiation), développement des mécanismes de mobilisation et orientation des actions du milieu. En d'autres termes, l'agent mobilisateur est un animateur de son milieu. Il doit « créer les conditions favorables à la participation citoyenne sur le territoire » (*Ibid.*, p. 588). Il est un médiateur. La mobilisation est donc synonyme de participation. Les acteurs à mobiliser seront de potentiels partenaires du territoire devant « construire des relations durables entre eux » (*Ibid.*).

Les acteurs du développement régional peuvent être regroupés dans quatre sphères distinctes : société civile, secteur privé, État, communauté politique (Proulx, 1998). Cette typologie dépasse la classification limitée faisant référence à la traditionnelle dichotomie privé/public. En effet, de nombreux acteurs peuvent se situer au confluent de deux sphères (figure 1). Les groupes sociaux en sont un exemple. Ils appartiennent à la fois à la communauté politique et à la société civile.

Figure 1 Sphères des acteurs du développement régional



Source : Proulx (1998, p. 126)

Le cas des groupes sociaux

Les réformes du développement régional ont permis aux groupes sociaux d'émerger en tant qu'acteurs régionaux. Selon elles², plusieurs personnes sont appelées à siéger au sein d'instances régionales (conseils régionaux de développement, régies régionales de la santé, etc.) et locales (centres locaux de développement). Leurs membres sont élus par des collèges électoraux. L'une des responsabilités est de répartir des subventions jadis gérées au niveau national. Ces nouvelles formes de gouvernance rendent aisées la participation de groupes sociaux à des actions collectives en développement régional. Malgré tout, les groupes traditionnellement sous-représentés (femmes, jeunes, minorités ethniques), auraient été minoritaires au sein de ces instances (Latrière et Voyer, 1995). Des exemples prouvent cependant que l'expérience fut positive en termes de mobilisation de ces groupes sociaux. La mobilisation des groupes de femmes pour le développement régional est un.

Jusqu'au début des années 1990, les mouvements de femmes étaient peu impliqués dans des actions collectives au niveau local ou régional. En effet, leurs domaines traditionnels de compétence, santé, main-d'œuvre, formation, justice, étaient exclus des compétences

² Réforme Picotte en 1992 et la *Politique de soutien au développement local et régional* en 1997

municipales ou régionales (Lamoureux, 1992 ; Brais et Frohn, 2002). L'exemple du Centre de femmes du Temiscamingue (CCFT) montre comment des groupes sociaux ont émergé en tant d'acteurs du développement régional. À l'origine, les motifs de mobilisation étaient doubles : éviter que les femmes soient perdantes de projets de développement économique, promouvoir des valeurs féministes dans des politiques de développement régional (CCFT, 1999). Mais ils s'orienteront progressivement vers la défense du bien-être de l'ensemble des membres d'une collectivité territoriale (Tardif et Asselin, 2001), et d'un changement social (Duval, Sabourin, Labrie, Godard et Simard, 2005, p. 119).

D'une part, l'engagement des femmes pour le développement régional, par le biais du Centre des femmes, leur a permis en tant que groupe social d'accroître leur pouvoir. Des postes d'agente de développement seront créés à cet effet (*Ibid.*, p. 125). Le CCFT a pu par ailleurs faire siéger des représentantes à des postes décisionnels au niveau local, dans quatre secteurs : éducation et formation, santé et services sociaux, administration municipale, développement économique et touristique (Duval *et al.*, 2005, p. 122). Plusieurs femmes ont pu acquérir une connaissance plus fine de dossiers touchant à l'aspect global du développement d'une collectivité territoriale, que ce soit dans le domaine économique ou social. Cette connaissance constituera une expertise garantie par la stabilité des représentants du groupe social (*Ibid.*, p. 132). D'autre part, la mobilisation des femmes a été bénéfique à l'ensemble de la région. Leur implication au processus décisionnel s'est ensuite étendue à une échelle régionale, lorsque des partenariats régionaux ont pris forme. Le CCFT déléguera quelques une de ses travailleuses pour siéger sur des conseils d'administration dont les problématiques vont au-delà de la question féminine : environnement, milieu de vie, enfance, développement durable, etc. (Duval *et al.*, 2005, p. 129).

La mobilisation des groupes de jeunes pour le développement régional est un autre exemple, quoique moins documenté. Mais leur potentiel en tant qu'acteurs régionaux est prégnant dans la littérature. Par exemple en 2000 au Québec, plusieurs jeunes conscients des enjeux sociaux qui s'imposaient à eux, se sont retrouvés lors d'un sommet. Les différentes problématiques traitées, éducation, santé, emploi, etc., avaient trouvé une réponse l'année suivante dans la *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*³. Ce premier sommet québécois de la jeunesse a impulsé une mobilisation jeunesse régionale. Des forums jeunesse régionaux se sont formés en amont de ce grand rassemblement afin de faire parvenir au gouvernement du Québec, les préoccupations des jeunes selon leur réalité régionale.

³ Secrétariat à la jeunesse (2001). *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*. Québec: Gouvernement du Québec, 67 p.

PARTIE 2

LES APPROCHES DE LA MOBILISATION DES ACTEURS EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La mobilisation des acteurs en développement régional peut être étudiée sous deux principaux angles, dépendamment des questionnements sous-jacents. L'un l'envisage comme une finalité du développement régional, l'autre comme un instrument. Quelle que soit l'approche, la mobilisation sera associée à des concepts spécifiques. Ces derniers faciliteront l'esquisse de deux grandes définitions de la mobilisation des acteurs en développement régional.

Finalité du développement régional

La mobilisation comme finalité du développement régional s'apparente davantage à une vision politique et transformationnelle. De ce point de vue, la mobilisation a pour objectif des changements d'ordre politique, afin d'accroître le gain de pouvoir des populations les plus démunies (Karl, 2000). L'imaginaire communautaire est exalté, ce qui pour bon nombre d'auteurs fait implicitement référence aux modèles socialistes utopistes ou anarchistes (Stöhr, 1981 ; Weaver, 1984). Cette logique d' « *empowerment* » (Friedmann, 1992 ; Ninacs, 2002), appelle à la mobilisation active des citoyens d'un milieu (Duperré, 1992). La mobilisation sera alors un moyen d'intégrer socialement les populations marginalisées : femmes, pauvres, minorités ethniques et religieuses, réfugiés, handicapés, personnes âgées, etc. (Chambers, 1998). Au cours de ce processus, le développement aura pour finalité de s'attaquer aux causes structurelles de l'exclusion sociale (Favreau et Lévesque, 1999). Dans cette perspective, le développement se perçoit en termes d'implication des populations plutôt que de croissance économique (Rahman, 1990). Ainsi, la mobilisation est à la fois synonyme d'*empowerment* et d'intégration sociale.

L'empowerment

La mobilisation serait l'égale d'un processus d'*empowerment*. En tant que processus, l'*empowerment* « désigne la succession d'étapes par lesquelles un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que sa capacité de l'exercer de façon autonome » (Ninacs, 2008, p. 14). La finalité serait l'accroissement de toutes les formes d'*empowerment* : individuel, communautaire et organisationnel (*Ibid.*).

D'abord, le processus d'*empowerment* individuel est complexe, dans la mesure où il n'est pas linéaire. Chacune de ses composantes sont inextricablement liées. Elles sont : la participation, les compétences pratiques, l'estime de soi et la conscience critique (*Ibid.*, p. 19). Toujours selon Ninacs, le processus d'*empowerment* communautaire s'organise en sept étapes : la création d'une conscience collective, l'appartenance collective et le partenariat, l'autodiagnostic, l'autoreprésentation, l'opposition à la situation existante, la présentation de la solution, et

l'autoévaluation (*Ibid.*, p. 51). Enfin, le processus d'*empowerment* organisationnel n'est pas non plus linéaire. Il existe une interaction constante entre ses quatre composantes : la participation, les compétences, la reconnaissance, et la conscience critique (*Ibid.*, p. 59). En définitive, la mobilisation en tant que finalité du développement régional, doit nécessairement inclure tous les éléments constitutifs des différentes dimensions de l'*empowerment*.

La lutte contre l'exclusion et la pauvreté par l'économie sociale

L'*empowerment* a souvent été atteint par des initiatives issues de l'économie sociale, notamment celles de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La lutte contre la pauvreté inclut des problématiques de faim, d'où la création de banques alimentaires, cuisines collectives, ou de logement social. L'exclusion sociale sera quant à elle palliée par la promotion du volet de l'insertion sociale dans les entreprises, la formation à l'employabilité, l'alphabétisation, etc. (Favreau et Lévesque, 1999). Au Québec, l'économie sociale comprend l'ensemble des coopératives, mutuelles et Organismes à but non lucratif (OBNL) adhérant aux principes suivants : priorité aux services aux membres et à la collectivité plutôt qu'au profit ; autonomie de gestion ; prise de décision démocratique ; primauté des personnes et du travail sur le capital lors de la redistribution des surplus ; inclusion de la participation et de la prise en charge personnelle et collective (Lévesque et Ninacs, 1997, p. 133).

Les organismes communautaires locaux ou régionaux ont œuvré dans la sphère de l'économie sociale, en réponse à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Jadis confinés au développement de services, ils sont au cours des années 1980 intervenus pour l'insertion sociale par l'activité économique (Favreau et Lévesque, 1999). Le chômage ayant entraîné des problèmes d'exclusion, de pauvreté, de marginalisation, de santé (mentale, physique), l'aide à l'insertion professionnelle revenait à résorber un ensemble de problèmes sociaux du domaine de compétence des organismes communautaires. Les localités les plus touchées par l'exclusion sociale mettront alors sur pied des entreprises de proximité issues de la concertation entre acteurs du milieu (Conseil des affaires sociales, 1992 ; Gagnon et Klein, 1991). Développer les services de proximité équivalait à faire d'une pierre deux coups ; répondre à une demande sociale non solvable tout en favorisant l'insertion professionnelle. D'une part, les organismes communautaires apportaient des réponses à des besoins non comblés par le réseau public. D'autre part, des ententes furent signées entre des organismes communautaires et des entreprises locales pour prioriser l'embauche d'une main-d'œuvre locale (D'Amours, 1996).

La mobilisation pour le changement

La mobilisation en tant que finalité du développement régional, est également une démarche de changement (Ninacs, 2002). Les changements réfèreraient davantage à de nouvelles pratiques et visions du développement régional, ainsi qu'à des modifications des perceptions, plutôt qu'à des changements sociaux. Ces derniers renvoient à « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son

histoire » (Rocher, 1992, p. 394). Il semblerait pourtant que les mobilisations locale et régionale accompagneraient des changements associés à une adaptation issue d'un bouleversement environnemental. En effet, ces mobilisations auraient été produites en réaction à l'atomisation de l'État-providence sous l'effet de globalisation, si bien que le changement signifierait « transformer l'atomisation en localisation » (Klein, 1997, p. 374).

Les mouvements sociaux ont intégré cette nouvelle définition du changement à leur logique d'action collective. Ils seraient d'abord passés d'une logique de confrontation-revendication, à un idéal de défense de la collectivité (Klein, Tremblay et Dionne, 1997). Ils affichent par ailleurs une volonté de participer au processus de prise de décision, en même temps qu'ils revendiquent une autonomie locale. Ils seront finalement intégrés dans des partenariats avec l'État et les décideurs politiques locaux et régionaux (Gagnon et Klein, 1991).

Il convient enfin de mentionner que la mobilisation régionale est motivée par la nécessité d'un changement de perceptions. Des mouvements sociaux avec des revendications régionalistes, se constitueront en réaction aux « diktats » d'une bureaucratie imposant des politiques de développement régional déconnectées des préoccupations des populations (Dionne, 1983). La *Coalition urgence rurale* de Rimouski et le *Ralliement gaspésien et madelinot* de Chandler sont deux exemples. Ils définissent la situation préoccupante de leur région respective : l'érosion généralisée des possibilités de développement de leur territoire ; pratiques de gaspillage et de surexploitation des ressources naturelles qui engendrent des situations de crise socio-économique ; désappropriation et perte de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et leurs retombées économiques (Dionne et Klein, 1993, p. 233). Ils revendiquent une réappropriation du développement de leur région. Ils proposent un développement en rupture avec celui des avantages comparatifs et de la base exportatrice, « dans le respect du caractère renouvelable des ressources et en fonction de leurs capacités génératrices d'emplois pour les populations locales » (*Ibid.*).

Cela s'accompagne d'un changement de perception de la région, tout en revalorisant l'identité territoriale et en luttant contre le défaitisme et la passivité. En effet, les identités régionales ont été mises à épreuve par la perte de contrôle des initiatives du développement régional suite à leur centralisation croissante. Les mouvements sociaux régionalistes émergeront en réaction à cette perte de contrôle, et à une diminution du sentiment d'identité (Ralliement gaspésien et madelinot, 1991, p. 1-16).

Instrument du développement régional

N'étant plus l'unique chef de file du développement régional, l'État s'appuiera sur la participation d'acteurs régionaux pour assurer la réussite de ses politiques. Ainsi, la mobilisation d'acteurs est requise en amont du processus de développement régional. La mobilisation sera dès lors un instrument plus qu'une finalité. Une nouvelle gouvernance territoriale est alors indispensable afin d'assurer une coordination des nouveaux partenaires.

La mobilisation pour l'action collective en développement régional

La mobilisation en tant qu'instrument du développement régional est une vision dite instrumentale. Plusieurs études ont conclu que les initiatives de développement auraient une chance de réussite accrue si elles incluaient activement les populations locales ou régionales (Oakley, 1991). La mobilisation sera perçue comme un moyen d'améliorer l'efficacité de projets. Elle est donc tournée vers l'action collective. La logique d'expertise sous-jacente, repose sur l'habilitation des experts à déterminer des programmes pour répondre aux besoins des communautés (Duperré, 1992). Les acteurs régionaux agissent également en tant qu'experts ou consultants en leur qualité de connasseurs des réalités régionales. Ils sont dans cette perspective considérés comme des acteurs de développement local ou régional, avec un potentiel d'innovation et d'entrepreneuriat (Julien, 1997 ; Joyal, 2002). Cette participation est un facteur de l'amélioration de l'efficacité des projets. Elle mène à la réalisation de choses concrètes telles que la construction d'un édifice, ou la diffusion ou l'appropriation de nouvelles pratiques agricoles (Boyce, 2001 ; Mikkelsen, 1995), tout en utilisant à bon escient les capacités locales ou régionales. C'est le point de vue des organismes responsables de projets de développement régional (Michener, 1998).

La gouvernance régionale

La mobilisation dans le but de réaliser des actions collectives en développement régional, signifie la coexistence d'acteurs hétéroclites. De nouvelles modalités de partage des compétences sont alors requises. Il s'agira d'une gouvernance territoriale, qu'elle soit locale ou régionale.

Le modèle partenarial introduit au Québec à partir de 1985, a signifié une pluralité des acteurs intervenant dans le développement économique et social des régions (Lévesque, 2005). La concertation et le partenariat sont promus par la société civile et des organismes non gouvernementaux, lesquels peuvent désormais participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement (Lévesque, 2002 ; Payette, 1992). Le partenariat est associé à une forme de participation des populations, dans ce qui est désigné comme une « démocratie participative ou de participation » (Lafortune, 1989, p. 17-18). Le partenariat serait par ailleurs un « contrat social » facilitant la régulation des rapports entre divers acteurs sociaux, en accord avec les principes de gouvernance territoriale, qu'elle soit locale ou régionale (Klein et Gagnon, 1991, p. 240).

Pour mieux cerner cette nouvelle dynamique d'acteurs, il convient de comprendre le concept de gouvernance. D'origine anglo-saxonne « *governance* », il est aujourd'hui employé comme synonyme de « *gouvernement* ». Mais son acceptation contemporaine introduit d'autres glissements sémantiques : « Une nouvelle définition du gouvernement (correspondant à un nouveau processus de gouvernement), une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société » (Stoker, 1998, p. 19). En d'autres termes, le rôle de l'État n'est plus central à tel point qu'il est mention d'un État « accompagnateur » (Klein, 1995).

La gouvernance locale ou régionale, serait un processus de « réappropriation » du politique par les acteurs locaux ou régionaux suite à la crise de l'État-providence. Elle privilégierait les réseaux en tant que « manifestation des solidarités » (Boucher et Tremblay, 1999, p. 2). Elle s'apparenterait à une sorte de coordination d'un processus d'appropriation des ressources par les acteurs, et de construction de la territorialité. Elle est alors une « forme particulière de coordination par création de groupes [qui] ne se construit pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la métamorphose des ressources, c'est-à-dire la transformation et l'appropriation par les acteurs locaux des ressources non valorisées des territoires » (Pecqueur et Gumuchian, 2007, p. 48).

La gouvernance locale ou régionale contiendrait des « mécanismes contradictoires » pouvant toujours être interprétés selon une analyse politique dichotomique gauche/droite (Atkinson, 1998). Elle possède d'une part des « moyens de limiter les risques pour le secteur privé et de faciliter ainsi l'investissement », et d'autre part des « méthode(s) de développement répondant mieux aux besoins des groupes exclus ou marginalisés » (*Ibid.*, p. 80). Mais elle peut être perçue comme un recul de l'État, puisque « la gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État » (Stoker, 1998, p. 21).

Les partenariats régionaux

La gouvernance régionale a facilité la formation de partenariats, ce qui fut possible grâce à la restructuration du palier régional. Elle s'est opérée selon deux modalités : la décentralisation et la déconcentration (Morin, 2006). D'une part, la décentralisation consiste à un renforcement du poids des régions dans le développement régional, en les dotant d'un conseil régional. D'autre part, la déconcentration implique un accroissement de la proximité du gouvernement central dans les régions. Un secrétariat aux Affaires régionales sera créé en avril 1993, représenté par un délégué dans chaque région. Il est aujourd'hui intégré au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

L'autre élément facilitant la création de partenariats régionaux est la remise en cause des stratégies revendicatrices reposant sur l'affrontement, pour adopter une démarche partenariale (Lévesque et Mager, 1995 ; Gagnon et Klein, 1991). Les mouvements régionaux deviendront des mouvements de « propositions » (Lévesque, 2002, p. 48). Plusieurs acteurs reconnaissent désormais l'importance de s'impliquer dans le développement régional suite aux constats de sous-développement. Les syndicats, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans *Bâtir le Québec des régions* (CSN, 1992), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) dans *Développer ensemble tous les coins du pays* (FTQ, 1994), ont opéré un changement d'orientation stratégique. Ils seraient passés d'une stratégie d'affrontement ou de « syndicalisme de combat », à une stratégie de « coopération conflictuelle » ou à un « syndicalisme de proposition » (Boucher et Favreau, 1994). Quant au secteur privé, représenté par le Mouvement Desjardins lors de la Commission Bélanger-Campeau, il s'engageait à « redonner aux collectivités locales et régionales leur pleine capacité d'action » (Mouvement Desjardins, 1990, p. 33).

La problématique de l'emploi régional a suscité une mobilisation partenariale des acteurs régionaux dans les années 1990 (Favreau, 2003). Il s'agissait d'une part de créer et de maintenir des emplois par le soutien à l'entrepreneuriat régional, et d'autre part de favoriser l'insertion en emploi (Joyal, 2002). Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), les centres locaux de développement (CLD), et les syndicats (FTQ ou CSN), participeront à la revitalisation de plusieurs localités en soutenant : des initiatives pour la création et le maintien d'emplois localement et régionalement ancrés ; des projets d'insertion en emploi par des entreprises issues de l'économie sociale.

Ces partenariats se sont concrétisés grâce à la constitution des fonds régionaux de soutien à l'entrepreneuriat local et régional, puisque les institutions financières rechigneraient généralement à accorder des crédits aux initiatives locales, considérant qu'elles sont à haut risque et qu'elles ont un faible rendement (Lebossé, 1994 ; Lévesque et Mendell, 1995). Plusieurs fonds à l'entrepreneuriat régional ont été créés pour pallier ce manque de capitaux nécessaires à l'entrepreneuriat local et régional. Les pouvoirs publics ont mis sur pied des Fonds d'aide aux entreprises (FAE), des Fonds d'adaptation de la main-d'œuvre (FAMO), des Fonds d'investissement local (FIL), ou des fonds relevant des SADC (Favreau et Lévesque, 1999). Les syndicats désormais sensibilisés par le développement régional, iront de leur contribution. La FTQ créera des fonds régionaux de développement économique afin de soutenir les PME dans les régions (Fournier, 1993). La CSN s'est également dotée de fonds pour soutenir l'entrepreneuriat régional, notamment de type coopératif et communautaire (CSN, 1996).

Une mobilisation endogène ou exogène ?

Les exemples cités précédemment révèlent l'existence de deux sources de mobilisation. La première, illustrée par l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), est issue d'agents extérieurs à la région. Elle est alors qualifiée de mobilisation exogène. L'exemple le plus connu actuellement est celui du Bureau des audiences publiques pour l'environnement (BAPE). Certains projets de développement régional sous soumis à une procédure d'acceptabilité sociale, notamment lorsqu'ils incluent une problématique environnementale. La loi du Québec prévoit que les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont tenus d'être évalués et examinés. Le BAPE organise des consultations ayant pour objectif de recueillir des informations sur les différents aspects d'un projet (Fortin et Le Floch, 2010). Cette mobilisation certes limitée et encadrée, peut conduire à des concertations ou partenariats régionaux, plus précisément à la formation de comités multipartites (Côté et Gagnon, 2005).

D'autres cas montrent que la mobilisation a été de source ascendante, car elle émane d'abord d'acteurs endogènes, pour ensuite se traduire en partenariats destinés à mobiliser des ressources : financières, humaines, et matérielles. Les ententes spécifiques de régionalisation en sont l'exemple. Une entente spécifique se définit comme « [...] une convention entre [une

Conférence régionale des élus (CRÉ)]⁴ et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires “pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités de la région l'action gouvernementale en matière de développement régional⁵ » (Gouvernement du Québec, 2000, p. 7). A titre d'exemple, la problématique de décrochage scolaire a débouché sur la création du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) en 1996. Il a ensuite donné lieu à une entente spécifique de régionalisation entre des acteurs régionaux à l'origine du projet, et des ministères du gouvernement du Québec (Perron et Veillette, 2011).

Peuvent à présent être données des définitions de chacune des approches de la mobilisation des acteurs en développement régional. L'un des premiers enseignements est que la mobilisation des acteurs régionaux peut être une finalité du développement régional. Elle s'apparenterait à un processus d'*empowerment*. C'est la façon dont les individus et les collectivités régionales augmenteront leur capacité de prise en main de leur propre développement. Ce processus étant souvent limité par l'exclusion ou la pauvreté, des mesures seront prises afin d'y pallier. Les changements escomptés concernent par ailleurs les perceptions. L'esprit de consensus sera privilégié à celui de conflit, de même que les identités régionales seront revalorisées.

En tant qu'instrument du développement régional, la mobilisation des acteurs régionaux sera orientée vers l'action collective. Elle sera conduite conjointement entre l'État et les acteurs régionaux, si bien qu'une nouvelle gouvernance territoriale sera définie. Il s'agira de répartir les compétences entre potentiels partenaires, afin de générer des actions collectives autour de problématiques de développement régional. Des partenariats régionaux ont alors pris forme après une restructuration des collectivités. Les régions se sont dotées de compétences, faisant d'elles des chefs de file dans la structuration d'ententes spécifiques de régionalisation. Les mouvements régionaux se sont quant à eux ralliés à cette gouvernance régionale, affirmant leur volonté de prendre part à des partenariats. Des initiatives, soutenues par des fonds d'investissements de soutien de l'entrepreneuriat local, ont enfin suscité une mobilisation concrétisée par des actions collectives.

La mobilisation des acteurs régionaux aurait donc deux principales acceptations. Elle serait d'une part la prise en main de populations et de collectivités, ayant pour volonté la réappropriation de leur développement. Elle se conduirait parallèlement à une lutte contre l'exclusion et la pauvreté, lesquelles limiteraient cette prise en main. La mobilisation aurait pour finalité des changements de perceptions, et non plus de structures, puisqu'il conviendra de revaloriser les identités émoussées par le défaitisme. D'autre part, la mobilisation se définirait comme un ensemble de modalités d'actions collectives, notamment en concertation ou en partenariat, dont la finalité serait la réalisation de mesures concrètes répondant à des problématiques de développement régional.

⁴ Originellement dans le texte « un conseil régional de développement » (CRD), organisme devenu « conférence régionale des élus ».

⁵ Article 20, Loi sur le ministère des Régions.

Ces approches ont été observées lors d'études sur les mouvements régionaux dans les régions du Québec. Ces exemples montreront en outre les complexités et articulations des initiatives de mobilisation pour le développement régional, lesquelles ont pour vocation tantôt d'accroître le leadership des populations, tantôt de garantir l'efficacité de la mise en œuvre de politiques publiques. Afin de mieux percevoir ces dynamiques d'acteurs dans le temps, un historique du développement régional au Québec sera d'abord passé en revue.

PARTIE 3

L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC ET LA MOBILISATION DES ACTEURS RÉGIONAUX

Selon plusieurs études (Dionne et Klein, 1993 ; Lévesque, 2005), la question de la mobilisation des acteurs émerge suite à un changement de paradigme de développement régional. Ce nouvel intérêt sera expliqué par une transition vers un paradigme endogène favorable à l'implication et à la participation des populations aux processus décisionnels de développement. Deux thèses se confronteront cependant. L'une l'explique par la crise de l'État-providence, l'autre par la manifestation de mouvements régionaux. Avant de les mettre en perspective, il conviendra avant tout de cerner le contexte de développement régional au Québec depuis ses balbutiements.

Le développement régional au Québec : un enjeu de modernité

Le Québec entre tradition et modernité

Le développement régional a émergé au Québec, lorsqu'il s'est agi de faire entrer la belle province dans la modernité afin de la développer. La modernité a été synonyme de progrès technique donc de développement. Elle « se traduit par des connaissances et des pratiques nouvelles qui bénéficient du progrès de la science et de la technique, et qui transforment en profondeur les modes d'intervention sur le réel » (Courville, 1993, p. 215). Le progrès fait souvent référence à un progrès technique facteur de transition d'une société passée à une société moderne (Munford, 1950 ; Riesman, 1964). C'est par cette notion de progrès technique que le concept de développement a été associé à celui de modernité.

Après la deuxième guerre mondiale au Québec, un « ratrappage » avait été jugé nécessaire pour combler « l'écart qui s'était formé entre la culture québécoise (idées, valeurs, attitudes, motivations) et la société québécoise (technologie, économie, urbanisation, industrialisation) » (Rioux, 1968, p. 115-116). En effet, « [cet] écart entre la culture et la société québécoise produisait un écart global entre le Québec et les autres pays nord-américains » (*Ibid.*). Le ratrappage devait alors se faire par une course à la modernité. Le développement du Québec prête cependant à polémique, si bien que deux thèses s'affrontent. Pour l'une, il ne s'est réalisé qu'au moment d'une rupture entre la tradition et la modernité. Selon l'autre thèse, le développement du Québec a été un processus lent et graduel au cours duquel ont coexisté tradition et modernité.

Le Québec a souvent été dépeint dans la sociographie québécoise, comme une société traditionaliste, demeurée immobile jusqu'à la Révolution tranquille du début des années 1960

(Beauchemin, 1997). Ce traditionalisme qualifié d'autoritaire et d'antidémocratique, parrainé par l'Église, fut vigoureusement dénoncé comme étant la principale cause du retard économique et social du Québec (Vincenthier, 1979). Avec l'avènement de la Révolution tranquille, le Québec serait sorti de la « noirceur » duplessiste pour accéder à la modernité et au développement (Létourneau, 1989). Cette dichotomie entre tradition et modernité, se transposait territorialement par l'opposition entre monde rural et milieu urbain (Fortin, 1996). Le premier serait fermé à la modernité donc peu enclin à se développer. Le poids de la ruralité pouvait donc signifier un frein au développement.

Pourtant ce portrait serait à nuancer. Le Québec aurait bien auparavant fait quelques pas lents et graduels vers la modernité (Falardeau, 1953 ; Gagnon et Montcalm, 1992 ; Beauchemin, 1997). Le Québec se serait en réalité engagé dans la voie de la modernité dès la fin du XIX^e siècle, surtout pendant la période de l'entre-deux-guerres. Les sciences humaines, les arts visuels, auraient alors connu un essor grâce à l'Université de Montréal ou à l'Université de Laval. Ces efforts auraient en fin de compte contribué à la modernisation de la culture québécoise (Fournier, 1986). Preuve de la modernité dans la sphère culturelle, l'augmentation de l'alphabétisation des populations s'est remarquée par le développement des quotidiens de masse (Lavoie, 1986). Ces pas vers la modernité auraient été si progressifs et discrets que la Révolution tranquille fut longtemps perçue comme un passage radical d'une société traditionnelle à une société moderne (Fournier, 1986 ; Beauchemin, 1997). La Révolution tranquille serait davantage « considérée comme le ratrappage des structures de l'État et, plus généralement, de la politique par rapport au changement économique, social et même culturel qui était déjà très avancé » (McRoberts, 1996, p. 41-42).

Ainsi, le développement du Québec révèle des ambiguïtés entre la tradition et la modernité, perceptibles dans les discours politiques et l'organisation sociale. Pour Dion (1993), le « libéralisme conservateur » de la classe politique d'alors, signifie un modernisme économique sous couvert de clérico-nationalisme. Par ailleurs, la gestion des hôpitaux serait un exemple de ces chevauchements entre tradition et modernité. La hiérarchie hospitalière est religieuse puisqu'on s'occupe des patients par charité chrétienne, mais en même temps les hôpitaux sont des institutions où des avancées scientifiques sont réalisées (Laurin, 1996). Enfin, concernant l'argument selon lequel le poids de la ruralité pouvait être un frein au développement, le recensement de 1921 montrait que le processus d'urbanisation était déjà bien avancé au Québec. Un peu plus de la moitié des résidents du Québec vivaient dans des zones urbaines (Stone, 1967).

L'État acteur du développement régional

Au cours des années 1960, l'objectif pour le Québec aurait été « d'effectuer un ratrappage, afin d'atteindre le niveau du développement économique et social des sociétés avancées » (McRoberts et Posgate, 1983, p. 116). Les objectifs de modernisation s'accompagnaient de l'impératif de développement des régions. Une des priorités du gouvernement du Québec à partir des années 1960, suite à l'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage, était de

« favoriser le rattrapage des régions en retard, [...] contrer les inégalités régionales, [...] aider les régions en difficulté » (Lévesque, 2005, p.19). En effet, les initiatives économiques des années 1950, menées par des acteurs régionaux tels que les coopératives ou les petits empires industriels, étaient jugées limitées pour insuffler un véritable développement économique dans les régions (Bélanger et Fournier, 1987). Le manque de capitaux aurait été une raison de cet échec. Ces carences se manifestèrent avec plus d'acuité lors de la récession de 1957. L'intervention de l'État était désormais souhaitée pour pallier le manque de capitaux nécessaires au financement de projets d'envergure. La stratégie d'intervention de l'État comprenait essentiellement deux volets : l'un consistant à augmenter l'aide aux entreprises francophones, l'autre à accroître le nombre et l'influence des sociétés d'État. Mais un troisième volet pourrait être considéré, tant la question de la représentation régionale avait été jugée primordiale.

Dans un premier volet, l'État favorisera le financement des entreprises, surtout francophones, en instituant des sociétés de financement. En 1962, fut créée la Société générale de financement (SGF) afin de revitaliser les secteurs clés de l'économie québécoise. La Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) fut mise sur pied en 1965 avec pour mandat de mettre des capitaux à disposition des entreprises québécoises. Elle servit à financer des projets d'envergure, notamment le projet hydro-électrique de la baie James au début des années 1980 (Fournier, 1987). La Société de développement industriel (SDI) créée en 1971, eut un rôle de soutien financier aux petites et moyennes entreprises établies au Québec et aux compagnies sous contrôle francophone (Coleman, 1984). En 1976 fut établie la Société de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ), une société dont la fonction était d'offrir du capital risque destiné à la création de petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du Québec (*Ibid.*). Par ailleurs, des amendements à la loi des caisses d'épargne et de crédit, permettront au Mouvement Desjardins, notamment à partir de 1971, d'apporter des capitaux aux entrepreneurs des régions du Québec (Lévesque, 2005).

Ensuite, ces sociétés de financement permirent d'accroître le nombre et l'influence des sociétés d'État. La Société de gestion forestière (SOGEFOR) spécialisée dans les pâtes et papier, la Société de montage automobile (SOMA), ou la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), en sont quelques exemples (Office de la planification et du développement du Québec, 1977). En outre, l'État nationalisera des compagnies privées d'hydro-électricité, lesquelles seront fusionnées à Hydro-Québec.

Enfin, l'aspect régional de la stratégie étatique avait constitué un troisième volet de son intervention. C'est en 1961 que fut créé le Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ) pour constituer l'organe consultatif du gouvernement québécois en matière de stratégie économique globale. Le COEQ devait encourager la participation de divers secteurs économique et favoriser une représentation régionale. Pour Parizeau (1986, p. 198), cela marqua la « fin du globalisme [et] le début des politiques régionales ». Cette nouvelle tendance fut confirmée par la mise sur pied de conseils économiques régionaux (CER), devenus conseils

régionaux de développement (CRD), et du BAEQ en 1963, un projet pilote de développement régional dans l'est du Québec.

En définitive, le gouvernement du Québec aurait accru ses dépenses plus qu'aucune autre province canadienne (Gagnon et Montcalm, 1992). Alors qu'en 1961 elles étaient de 17 % du produit provincial brut (PPB), en 1983 elles atteignirent la proportion de 26 % (Linteau, Robert et Durocher, 1989).

L'influence croissante de l'État dans les sphères économique et sociale aurait eu des impacts sociopolitiques majeurs, lesquels bouleverseront probablement la philosophie du développement régional. S'érigera une nouvelle classe d'intellectuels, une « intelligentsia contemporaine » (Simard, 1981, p. 127) favorable à une intervention de l'État pour insuffler une modernisation sociale et politique du Québec (Behiels, 1985). Avec l'installation de la science au cœur de la société québécoise, se développera une nouvelle élite du savoir, laquelle aurait contesté à la classe politique et au clergé leur influence dans la conduite de la vie matérielle et spirituelle de la population québécoise. Ces « intellectuels de la modernité » (Fournier, 1986, p. 10), sorte de « noocratie⁶ » (Simard, 1981, p. 127), seraient devenus des « spécialistes de la modernisation », gagnant de fait une influence dans la société (Fournier, 1986, p. 10). Selon Fournier (1986, p. 24), leur participation au renouvellement des modes de pensée aurait fait d'eux les « pères de la Révolution tranquille ». Cette nouvelle élite aurait vu son prestige s'accroître dans les universités, faisant de plus en plus d'émules. Ils véhiculeront la philosophie de l'État-providence énoncée par Beveridge (1942), selon laquelle l'État devait intervenir pour pallier les problèmes sociaux, économiques et politiques. Ainsi, juge Maheu (1979), l'étatisme gagnera en popularité au sein de la nouvelle classe moyenne. Cette dernière grossira en même temps que le poids de l'État. Avec l'accroissement de l'interventionnisme, se serait accru le pouvoir des technocrates (Simard, 1979). Leur influence aurait été notable dans l'élaboration et l'application de politiques de développement régional.

La structuration de l'espace québécois selon une logique endogène

Les régions devinrent des territoires d'expérimentation de cette nouvelle philosophie étatique. Le développement régional au Québec s'insérera dans plusieurs dynamiques territoriales hiérarchisées. Au sommet se situeront les métropoles nord-américaines d'envergure internationale, ensuite celles ayant un rayonnement national ou localisé. Puis il y aura une échelle interrégionale, les régions les plus proches des métropoles étant les plus favorisées. Enfin, existera une hiérarchisation territoriale à l'intérieur des régions, souvent selon une dichotomie rural/urbain. Il peut s'agir également de la comparaison entre les municipalités régionales de comtés (MRC) et/ou les villes. Cette hiérarchie se serait imposée après la seconde guerre mondiale en tant que dynamique de développement territorial à l'échelle des nations et des régions. Ainsi, trois principales dynamiques territoriales seront imbriquées dans le cas du Québec. D'abord le Québec se développera en tant que périphérie des métropoles nord-américaines. Ensuite, les régions du Québec se dynamiseront autour de pôles régionaux. Enfin,

⁶ En grec, « Noos » signifie « savoir », « Kratein » signifie « pouvoir ».

le développement de ces régions sera subordonné à la croissance des métropoles québécoises, en l'occurrence Montréal.

Dans un système de « développement continental » de l'après-guerre et de montée en puissance des États-Unis, la marche du Québec vers la modernité se fit en même temps que sa « périphérisation », donnant l'impression que le développement devait venir de l'extérieur (Gagnon et Montcalm, 1982, p. 10). Le Québec est alors devenu une périphérie des grandes métropoles nord-américaines.

Rappelons que la problématique des inégalités territoriales interpela les pouvoirs publics québécois à la fin des années 1950 suite à un constat de retard de développement de certaines régions (Rioux, 1968). Le COEQ sera créé au début des années 1960, avec pour mission de préparer un plan de développement à l'échelle du Québec. Le gouvernement fédéral soutiendra cette initiative par le biais de la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Ce programme de mise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles, avancera des mesures consistant à engager la production agricole dans la voie de la modernisation. En 1963, la région du Bas-Saint-Laurent deviendra une région-pilote pour faire appliquer ces mesures (Dubé et Martin, 1963). L'année suivante sera créé le BAEQ. Sa principale mission sera « l'organisation rationnelle des ressources d'un territoire déterminé en vue du mieux-être de la population qui l'habite », sur un territoire-pilote s'étendant du comté de Rivière-du-Loup jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine (BAEQ, 1964, p. 6). La participation des populations sera requise pour l'atteinte de ces objectifs, dans le but de leur permettre d'accéder à un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble du Québec (BAEQ, 1966). Les activités économiques devaient être modernisées, et les régions accélérer leur processus d'urbanisation et d'industrialisation. Par ailleurs, le tourisme et les activités tertiaires restaient à développer (*Ibid.*).

D'une part, ces mesures s'accompagneront d'une rationalisation de l'espace, à savoir une « concentration de la population et des services » afin d'atteindre des masses critiques (*Ibid.*, p. 75-76). Ces regroupements se feront selon une hiérarchisation de l'espace régional autour : de métropoles régionales offrant aux populations des services seulement disponibles à Québec ou à Montréal, de pôles sous-régionaux, et de localités concentrant des activités de pêche, tourisme, agriculture, mines, etc. D'autre part, la main-d'œuvre régionale devait être mobile, ce qui incluait des mouvements de population. Ce dernier point sera une source de conflit entre les populations et le BAEQ qui avait préconisé la fermeture de certains villages.

Dans le sillon du BAEQ, le rapport HMR (Higgins, Martin et Reynaud, 1970) soutiendra une restructuration de l'espace québécois pour atteindre les objectifs de croissance économique. Paru en 1970, ce rapport avait pour objectif de moderniser l'ensemble du Québec en éradiquant la misère, réduisant « les écarts économiques et sociaux entre les groupes sociaux », et en accélérant le développement économique du Québec (HMR, 1970, p. 98). Inspiré des théories du développement polarisé (Perroux, 1950 ; Boudeville 1968 ; Friedmann, 1969 ; Siebert, 1969 ; Nichols, 1969), il préconisera Montréal comme foyer de développement du Québec. Le rapport HMR allait plus loin que ces théories en soutenant une intervention de l'État. La percolation ne

pourrait en effet s'amorcer en l'absence de changements fondamentaux dans l'organisation spatiale, tels que la construction d'infrastructures propices à l'activité économique (Stilwell, 1972).

En dépit de tous ces efforts de modernisation, le Québec accusait un retard de développement. Le secteur primaire davantage représenté dans les régions périphériques, n'avait pu se développer pleinement. Bien au contraire, sa production déclina, passant de 13,4 % à 6,7 % entre 1946 et 1966 (Lebel, 1970). C'est dans l'agriculture que le déclin fut le plus marquant. La désaffection du travail de la ferme sera notable par la baisse de la démographie agricole⁷ et la hausse de la migration vers les centres d'exploitation des ressources, ou en direction des grands centres urbains où le secteur tertiaire en forte expansion réclamait de la main-d'œuvre (Behiels, 1985). L'exode rural et la disparition de nombreuses fermes familiales, seront des indicateurs de dévitalisation de plusieurs localités (Brunelle, 1978). Si le brusque déclin de la demande des produits agricoles pouvait être identifié comme un facteur du déclin de l'activité agricole au Québec (Behiels, 1985), d'autres pointèrent du doigt le poids des mentalités traditionalistes responsables du retard de développement du secteur agricole et donc des régions périphériques. Par ailleurs, la périphérisation du Québec ne lui était pas plus positive. Entre 1959 et 1969, le Québec avait accusé une diminution du nombre de ses entreprises, dix fois plus qu'en Ontario (Brunelle, 1978). La tendance se maintint dans la décennie suivante. Le déclin du secteur primaire, particulièrement de l'agriculture, se confirma et celui du secondaire s'amorçait (Tremblay, 1976). Le Québec continuait de perdre sa course à la modernité par rapport à l'Ontario.

À la fin des années 1970, le développement régional du Québec se retrouvera à la croisée des chemins, à l'instar de celui de plusieurs nations occidentales. De radicaux changements sociétaux s'amorceront en plusieurs points du globe. Une ère de postmodernité se substituera à une autre de modernité. La postmodernité peut être désignée comme une période de turbulence comprenant : la fin de la guerre froide, les crises économiques et politiques à l'est de l'Europe, l'essoufflement de l'État-providence dans l'Occident développé, la réémergence de conflits ethniques, nationaux et religieux, les destructions écologiques et le sous-développement endémique (Vattimo, 1992). Cette ère postmoderne est marquée par plusieurs retournements : de l'individualisme au communautarisme ; de la classe, nation ou citoyenneté à des identités polycentriques ; de l'assimilationnisme au pluralisme ethnique ; de l'industrialisme à la flexibilité ; de la régulation au postfordiste, etc. (Borgman, 1992). Ainsi, nous assistons à un monde en voie de dualisation, pas seulement entre exclus d'un système et intégrés, mais aussi entre l'ouverture « au monde des échanges de biens, de services ou d'information, d'autre part, le repli sur l'identité menacée » (Touraine, 1996, p. 15).

⁷ En 1961, 11 % des Québécois vivaient sur une ferme par rapport à 25 % vingt ans auparavant (Behiels, 1985, p. 11-12).

Le changement de paradigme en développement régional

Le thème de la mobilisation des acteurs apparaît dans le développement régional par le biais d'une littérature commentant un changement de paradigme. Il sera le signe d'un passage vers une ère de postmodernité. Deux thèses expliquent la transition d'un paradigme de développement régional à prédominance exogène, à un autre préféablement endogène. L'une est la thèse de la crise de l'État-providence, l'autre celle des mouvements régionaux.

La thèse de la crise de l'État-providence

L'État québécois devra opérer des réformes dans l'administration de ses politiques de développement, suite aux crises économiques de la fin des années 1970. Cette crise signifiera un ralentissement économique synonyme de baisse des rentrées fiscales. L'État songera alors à se désengager, non sans ajustements (Klein, 1995).

Plusieurs de ces problématiques seront observées dans le contexte du développement régional au Québec. Le désengagement de l'État des sphères économiques et sociales, a été amorcé dès la fin des années 1970 et 1980 sous l'administration du Parti québécois, se voulant pourtant étatiste. Après la crise économique, les risques de déficit public incontrôlés ont invité le gouvernement du Québec à abandonner l'idée d'une intervention gouvernementale inconditionnelle. Lors du sommet socio-économique de Montebello en 1979, le gouvernement du Parti québécois qualifié de social-démocrate, pris un virage libéral selon Bélanger (1987), en admettant le rôle que devait jouer le profit et le secteur privé dans le développement économique du Québec. Ce qui fut qualifié de retrait de l'État, se comprend à la lecture de deux documents majeurs : *Bâtir le Québec* (1979) et *Le virage technologique* (1982).

Le premier visait cinq principaux objectifs : 1) affermir le lien entre les ressources et les secteurs manufacturiers en les intégrant tous deux dans une politique de développement industriel ; 2) étendre l'aide aux petites et moyennes entreprises ; 3) protéger les secteurs économiques faibles ; 4) continuer à utiliser le secteur public pour atteindre de grands objectifs économiques ; 5) accroître la recherche et le développement dans le secteur privé (Jenkin, 1983). *Le virage technologique* (1982) affirme à nouveau cette volonté de compter avec le secteur privé pour assurer le développement du Québec : « La responsabilité d'assurer un développement suffisant et soutenu repose d'abord sur le secteur privé puisque c'est dans ce secteur qu'on retrouve la très grande majorité des entreprises » (Gouvernement du Québec, 1982, p. 21).

Ces réformes de l'État-providence marquent un changement du rapport État/territoire. On passe du rapport de type fordiste caractérisé par la rigidité, centralisation, application de normes définies pour toute une nation, à une flexibilité (Lacour, 1996). D'une part, l'État deviendra un partenaire du développement plus qu'un administrateur. Il adoptera une nouvelle façon de faire du développement régional à cause des limites de ses ressources financières. Il souhaite passer « d'[un] État providence à [un] État partenaire » (Gouvernement du Québec, 1992, p. 18). Cela signifie qu'il accompagnera les régions dans leurs choix de développement (*Ibid.*, p. 37). Puisque « la notion de partenariat sous-entend la présence d'un

partenaire [...] , les régions devront accroître leur niveau de responsabilité » (*Ibid.*, p. 38). L'État s'engagera donc dans une restructuration du palier administratif régional afin qu'il accroisse ce niveau de responsabilité. Les instances régionales auront désormais la possibilité de concerter les acteurs du milieu et de conclure des ententes entre eux et les ministères (Dionne et Klein, 1993).

D'autre part, ce nouveau rapport est dit flexible puisqu'il ouvre la voie à des innovations pour un développement à l'initiative d'acteurs locaux et régionaux. Plusieurs choix de développement se présentaient aux acteurs régionaux : celui du « marchandage direct », plus proche du modèle libéral, ou celui de « coopération négociée » entre acteurs, s'apparentant à un développement communautaire. Cette dernière voie a été privilégiée par plusieurs localités, car répondait aux préoccupations d'insertion et de conservation des identités (*Ibid.*). La régionalisation s'est faite par déconcentration des services de l'État dans des capitales régionales (Morin, 2006). Leur constitution en tant que pôles régionaux d'attractivité aurait entraîné une déstructuration de nombreuses localités, notamment en milieu rural (Côté, 1999).

La thèse des mouvements régionaux

Une seconde thèse explique que la mobilisation d'acteurs régionaux a provoqué ce changement de paradigme de développement régional. Cette mobilisation s'est manifestée par l'expression d'un mécontentement envers certaines mesures politiques ou de développement jugées inappropriées.

Les Opérations Dignité apparaissent dans l'Est du Québec à partir de 1970, en tant que mouvements d'opposition à la fermeture des paroisses ayant un faible potentiel agricole, comme l'avait suggéré le BAEQ. Les populations de Sainte-Paule dans la région de Matane, déjà frustrées que leurs recommandations sur l'exploitation de la forêt n'aient pas été prises en compte (Otis, 1989), se sont constituées en comité sur l'appel de leur curé. Le comité de Sainte-Paule organisera une manifestation d'ampleur contre le regroupement des fermes, ce qui débouchera en 1970 sur la création d'Opération Dignité I. L'année suivante, l'Opération Dignité II sera engagée, regroupant des paroisses de la région de Rimouski-Témiscouata dont Cabano, toujours dans l'intention de proposer des contre-réformes agricoles. Enfin, les Opération Dignité III naîtront dans le village côtier de Les Méchins, non loin de Matane. La pêche sera une préoccupation majeure. Ces OD revendiqueront un aménagement intégré des ressources (Dionne et Klein, 1982).

Au début des années 1990, face à l'incapacité des différents paliers gouvernementaux à résorber le taux de chômage, le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, etc., les leaders ruraux du Bas-Saint-Laurent, issus de différentes sphères (communautaire, syndicale, municipale, universitaire, religieux, socio-économique, etc.), formeront la Coalition urgence rurale (CUR). Les revendications étaient diverses. Elles concerneront avant tout la territorialisation de l'action par une « appropriation du territoire par les gens du milieu ». Ensuite, elles toucheront au domaine de l'emploi, d'où la demande d'accès à un emploi

« stable et valorisant ». Les autres revendications seront : le développement des initiatives économiques pour l'insertion professionnelle, la diffusion d'une image positive de l'appartenance territoriale, etc. (Coalition urgence rurale, 1991, p. 14-15).

Le Ralliement gaspésien et madelinot (RGM) verra le jour à la suite des États généraux du monde rural, avec pour objectif de tirer la sonnette d'alarme quant à la situation de désarroi dans laquelle se trouvaient les régions, et les inviter à se prendre en main. Ces deux régions étaient dans une situation d'urgence face à la fermeture de services jugés importants pour leur développement (Via Rail, Radio-Québec, bureaux de poste). En outre, elles étaient confrontées à des problèmes structurels de chômage, d'exode des jeunes, de vieillissement de la population, d'exploitation abusive et non intégrée des ressources naturelles, etc. (Lelièvre, 1991). Ce mouvement portera des revendications environnementales qui seront prises en compte dans l'entrepreneuriat régional. Cela impliquera d'abord de développer un entrepreneuriat régional, puis de faire en sorte qu'il promeuve les valeurs du développement durable. Enfin, le mouvement réclamera un développement régional dans le respect des particularités locales. Seront alors mis en valeur, l'agrotourisme, le tourisme culturel, etc. Les ressources humaines seront par ailleurs valorisées, c'est-à-dire que les individus auront la possibilité d'exercer leurs capacités dans leur milieu.

Plusieurs initiatives de développement régional émergeront dans le sillon des mouvements régionaux, dès le début des années 1970 : coopératives de travail et de travailleurs-actionnaires, coopératives d'habitation, coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), coopératives d'alimentation naturelle, coopératives jeunesse de service et des coopératives de solidarité. Il y aura également des OBNL : organismes d'insertion sociale et en emploi, cuisines collectives, organismes de développement écotouristique, centres à la petite enfance, centres de femmes et maisons de jeunes (Saucier, 2002). Plusieurs de ces initiatives développées au Bas-Saint-Laurent ou au Saguenay – Lac-Saint-Jean, ont pour principes : la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que la simple recherche du profit, l'autonomie de gestion par rapport à l'État, le processus de décision démocratique intégré dans les statuts et les façons de faire, et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus (*Ibid.*, p. 134).

Le JAL (St-Juste, Auclair et Lejeune) et les SER (Société d'exploitation de ressources) sont des exemples reconnus de mobilisation ayant conduit à des initiatives de développement régional. En 1972, trois paroisses du Témiscouata, St-Juste, Auclair et Lejeune, étaient menacées de fermeture. La mobilisation des populations conduira à la mise sur pied d'une coopérative de développement agroforestier, autogérée par les populations du JAL (Roy, 1983). Les objectifs seront : l'aménagement intégré des ressources, la création d'emplois stables et la participation de la population (Carrier, 1979). Les projets du JAL ont permis l'expansion du secteur touristique, notamment grâce à l'implantation d'une érablière. Les activités touristiques se sont diversifiées : pistes de ski de fond, de raquette et de randonnée, auberge et restauration, fermes d'hébergement, circuit canot-camping, etc. Il en résultera des créations d'emplois. L'autre exemple est celui des SER. Ils ont été créés en 1974 à l'initiative des organismes du milieu, afin de garantir un aménagement intégré de toutes les ressources du milieu. En 1976, un comité

citoyen, le Comité permanent d'aménagement des territoires de l'arrière-pays (CPATAP), obtiendra la création de la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ). Ses objectifs seront de : regrouper les organismes de développement communautaire intéressés par l'aménagement intégré des ressources, effectuer l'encadrement technique des travaux forestiers, négocier avec l'État les programmes et les budgets pour l'aménagement et les répartir, animer et former le milieu rural, soutenir l'entrepreneuriat (Jutras, 1981).

La mise en contexte historique de l'entrée du Québec dans l'ère de la modernisation grâce au développement régional, a souligné quelques faits marquants. La mobilisation des acteurs territoriaux aura suscité l'intérêt, lorsque les principes du développement régional, comme pratiqué au Québec, ont été remis en question. L'État qui intervenait pour favoriser les investissements régionaux, devait amorcer le chemin inverse en se désengageant. Par ailleurs, les politiques de hiérarchisation de l'espace s'étaient avérées périlleuses, en raison de la dévitalisation de nombreuses localités et des faibles impacts des mécanismes de redistribution des richesses. La transition vers une ère de postmodernité, s'est accompagnée de deux phénomènes majeurs ayant donné lieu à un nouveau paradigme du développement régional. D'une part, l'État est devenu accompagnateur. Des partenariats suscités avec les acteurs régionaux ont facilité une mobilisation orientée vers l'action collective. D'autre part, des mobilisations régionales ont été à l'origine de quelques changements de pratiques de développement. Des mouvements régionaux se sont formés pour revendiquer une meilleure prise en compte de leurs intérêts, dans l'orientation des politiques de développement régional. En fin de compte, le thème de la mobilisation des acteurs aura émergé de ces deux événements.

Quoiqu'il en soit, le changement de paradigme s'est manifesté par une collaboration des acteurs régionaux. Elle a été possible par une réforme étatique et territoriale. Les collectivités locales et régionales ont accru leur rôle d'acteurs du développement régional à la suite des réformes du début des années 1990 (Gouvernement du Québec, 1992). La CRÉ est l'organe régional représentant toutes les MRC et municipalités d'une région. Elle représente les régions lors de la signature d'ententes spécifiques de régionalisation avec le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux seront appelés à agir de concert, selon les modalités d'une gouvernance régionale. Un modèle partenarial de collaboration pour l'intervention autour d'enjeux de développement régional, a été introduit au Québec à partir de 1985 (Lévesque, 2005). Des partenariats se sont ensuite formés (Gagnon et Klein, 1991). L'État traditionnellement chef de file des politiques de développement régional, est devenu un accompagnateur intervenant en concertant ses partenaires (Klein, 1995).

CONCLUSION

La mobilisation des acteurs régionaux pour le développement régional pourrait en définitive avoir divers fondements : théoriques et socio-politiques. Les premiers renvoient à l'ensemble des apports théoriques liés à la notion de développement, de développement régional et d'acteur territorial. Après avoir été associé à la croissance économique, le développement est devenu une quête pour la satisfaction des besoins des populations. Cette transition d'une approche socio-centrée à une autre qualifiée d'économiciste, a également été constatée dans le schéma d'évolution de la discipline du développement régional. Son paradigme exogène construit sur le modèle d'une dépendance centre/périmétrie, devait progressivement se substituer à un paradigme endogène. Un développement d'en bas était prôné, c'est-à-dire avec les forces propres des régions. Le concept d'acteur prenait alors tout son sens. Les populations sont appelées à participer au processus de dynamisation de leur milieu. Elles deviennent des sujets ayant le pouvoir de façonner leur territoire. Cet acteur peut désigner un collectif ou/et un individu. Il est dit pluriel lorsque les deux formes s'articulent. Bien qu'issus de sphères différentes, ces acteurs peuvent coopérer afin de mener des actions collectives. Les modalités de cette coopération sont contenues dans une gouvernance territoriale. Ainsi, les syndicats ou mouvements sociaux, se détacheront quelque peu de leur logique d'opposition pour devenir des partenaires privilégiés au sein d'ententes spécifiques de régionalisation.

D'autre part, les fondements socio-économiques mettront en lumière les changements constatés quant à l'appréhension du développement régional. Dans le cas du Québec, il se façonnera d'après une logique strictement exogène. D'aucuns y voyaient une condition de l'entrée du Québec dans la modernité. Les territoires étaient hiérarchisés en centres et périphéries, si bien que l'arrière-pays en périphérie extrême devait être marginalisé. Acculées à l'exil, les populations du monde rural ont exprimé leur frustration en générant des mouvements régionaux. Les Opération Dignité en sont un exemple. L'État alors principal acteur du développement régional, devait amorcer des réformes. La transition vers un paradigme endogène s'explique selon deux thèses. La première stipulait que l'avènement du développement endogène a été une volonté politique suite à la crise des États-providence. Une nouvelle gouvernance requerrait la mobilisation d'acteurs régionaux au sein de structures participatives donnant lieu à des actions collectives. La deuxième thèse renvoyait à un changement de paradigme, suite à la constitution de mouvements régionaux. Leur thème de revendication était celui d'un développement régional conduit dans le respect de la volonté et des particularités de chaque milieu. La mobilisation des acteurs aurait été le fruit de mécontentements, et non pas une volonté politique émanant de l'État. D'autre part, la transition des mouvements régionaux a été facilitée par l'affirmation des collectivités territoriales, capables de mettre en œuvre des modalités de partenariat et de concertation, sans pour autant être dépendantes de l'état central.

Enfin, cette étude aura mis en évidence quelques modalités de mobilisation des mouvements régionaux, lesquelles renvoient à deux approches de la mobilisation. Dans l'une, cette mobilisation était une finalité du développement régional. Cela signifie qu'elle doit s'accompagner d'un processus d'*empowerment*, à savoir la prise en main des individus et des communautés. La connotation humaniste du développement y est prégnante, puisque l'atteinte du bien-être doit être primordiale. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion était donc une priorité. Toujours selon cette approche, la mobilisation impliquait également des changements de perception, à savoir l'exaltation d'une identité régionale souvent émoussée par le défaitisme. Dans l'autre approche, la mobilisation était un instrument pour atteindre le développement régional. Elle a été qualifiée de mobilisation des acteurs pour l'action collective. Des acteurs régionaux et ministériels du Québec, se réuniront au sein de structures partenariales pour définir des mesures destinées à pallier des problématiques vécues à une échelle régionale. Si dans la réalité ces deux approches de la mobilisation des acteurs sont liées, elles impliquent cependant des angles différents d'étude. L'un traitera la mobilisation des acteurs en tant que conséquence du développement régional. De ce point de vue, des initiatives seront évaluées sur le critère de l'inclusion de mécanismes de prise en main des populations et des collectivités. La satisfaction de besoins individuels et collectifs pourra également faire l'objet d'une analyse. L'autre angle adoptera le raisonnement inverse. Les initiatives inhérentes au développement régional découleront de la mobilisation des acteurs. Celle-ci sera le déterminant de celles-là.

Mais en pratique, ces deux approches pourraient se côtoyer, et même s'articuler. Dans tous les cas, la question des facteurs de mobilisation demeure. Où faut-il chercher les facteurs de cette mobilisation ? Dans le fonctionnement des structures collectives ? Dans le système de pensée propre à chaque individu ? Dans les interactions entre acteurs collectifs et/ou acteurs-individus ? Ces nombreuses avenues de recherche sont encore pour le moins en friche.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta, M. (1979). *A Theory of Capitalist Regulation: The U.S. Experience*. London, UK: NLB.
- Andrews, R. B. (1953). Mechanics of the urban economic base: Historical development of the base concept. *Land economics*, 29(2), 161-167.
- Atkinson, R. (1998). Les aléas de la participation des habitants à la gouvernance urbaine en Europe. *Les Annales de la recherche urbaine*, (80-81), 75-84.
- Aydalot, P. (1986). *Les milieux innovateurs en Europe*. Paris, France: Economica / GREMI.
- Bagnasco, A. (1981). *Tre Italie. La problematica territoriale dello sviluppo italiano*. Bologne, Italie: Il Mulino, vol. 74.
- Beauchemin, J. (1997). Conservatisme et traditionalisme dans le Québec duplessiste : aux origines d'une confusion conceptuelle. Dans A.-G. Gagnon & M. Sara-Bournet (Éd.), *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale* (pp. 33-54). Montréal, QC: Les Éditions Québec/Amérique.
- Becattini, G. (1992). Le district marshallien : une notion socio-économique. Dans G. Benko & A. Lipietz (Éd.), *Les régions qui gagnent - districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique* (pp. 35-55). Paris, France: Presses Universitaires de France, Coll. Economie en liberté.
- Becattini, G. (1979). Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale. *Rivista di economia e politica industriale*, 5(1), 7-21.
- Behiels, M. D. (1985). *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism versus Neo-Nationalism*. Montréal, QC: McGill-Queen's University Press.
- Bélanger, Y. 1987. L'État québécois : un État hybride. *Interventions économiques*, 17, 117-126.
- Bélanger, Y. & Fournier, P. (1987). *L'entreprise québécoise : développement historique et dynamique contemporaine*. Montréal, QC: Hurtubise HMH.
- Benko, G. 1998. *La science régionale*. Paris, France: PUF.
- Beveridge, W. H. (1942). *Social Insurance and Allied Services*. New-York, NY: MacmillanCo.

Boisvert, M. (1996). L'analyse économique régionale un éventail de concepts anciens et nouveaux. Dans M.-U. Proulx (Éd.), *Le phénomène régional au Québec* (pp. 187-213). Sainte-Foy, QC: Presses du l'Université du Québec.

Borgmann, A. (1992). *Crossing the Postmodern Divide*. Chicago, IL: The University of Chicago Press.

Boucher, J. et Favreau, L. (1994). L'évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales. Dans P. R. Bélanger, M. Grant & B. Lévesque (Éd.), *La modernisation sociale des entreprises* (pp. 259-278). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal, Coll. Politique et Économie.

Boucher, J. L. & Tremblay, D. (1999). La gouvernance locale : enjeux scientifique et politique. *Économie et solidarités*, 30(2), 1-6.

Boudeville, J. (1968). *L'espace et les pôles de croissance*. Paris, France: PUF.

Boudreau, J.-A. (2004). Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles. *Lien social et Politiques*, 52, 107-118.

Boyce, W. F. (2001). Disadvantaged persons' participation in health promotion projects: Some structural dimensions. *Social Science and Medicine*, 52, 1551–1564.

Brais, N. et Frohn, W. (2002). État local et mouvement des femmes à Québec : une étude de cas. *Lien social et Politiques*, (47), 55-66.

Brunel, S. (1995). *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*. Paris, France: PUF.

Brunelle, D. (1978). *La désillusion tranquille*. Montréal, QC: Hurtubise HMH.

Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (1966). *Plan de développement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*. Mont-Joli (30 juin).

Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (1964). *Définition du BAEQ et son mandat*.

Caillouette, J., Dallaire, N., Boyer, G. & Garon, S. (2007). Territorialité, action publique et développement des communautés. *Économie et Solidarités*, 38(1), 8-23.

Carrier, R. (1979). La coopérative du JAL : des rapports nouveaux entre la population et les travailleurs. *Possibles*, 3(3-4), 225-247.

Cassidy, E., Davis, C., Arthurs, D., & Wolfe, D. (2005, 30 juin-1 juillet). Measuring the National Research Council's technology cluster initiatives. Dans *CRIC Cluster Conference on Beyond Cluster—Current Practices & Future Strategies*, Ballarat.

Centre des femmes du Témiscamingue (1999). *Rapport d'activités 1998-99*. Ville Marie, QC: Miméo.

Chambers, R. (1998). Foreword. Dans V. Johnson, E. Ivan-Smith, G. Gordon, P. Pridmore & P. Scott (Éd.), *Stepping forward: children and young people's participation in the development process* (pp. xvi–xvii). London, UK: Intermediate Technology Publications.

Chassagne, M. E. & Romefort, A. (1987). *Initiatives et solidarités pour le développement local : l'affaire de tous*. Paris, France: Syros/Adels.

Christaller, W. (1966). *Central Places in Southern Germany*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall, 230 p.

Clark, C. (1951). *The conditions of economic progress*. London, UK: MacMillan.

Coalition Urgence Rurale (1991). *Notre Politique de Développement Rural*. Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent.

Coleman, W. D. (1984). *The Independence Movement in Quebec, 1945-1980*. Toronto, ON: University of Toronto Press.

Comeau, Y., Favreau, L., Lévesque, B. et Mendell, M. (2001). *Emploi, économie sociale, développement local. Les nouvelles filières*. Québec, QC: PUQ.

Confédération des syndicats nationaux. (1996). *Nos outils collectifs*. Montréal, QC: Service de l'information de la CSN.

Conseil des affaires sociales (1992). *Un Québec solidaire : rapport sur le développement*. Montréal, QC: Gaëtan Morin.

Coraggio, J. L. (1972). Hacia una revisión de la teoría de los polos de desarrollo, *Revista Latinoamericana de Estudios Urbanos Regionales*, 2, 25-40.

Côté, G. & Gagnon, C. (2005). Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma). *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 57-72.

Courlet, C. (1994). Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? Dans C. Courlet et B. Soulage (Éd.), *Industrie, territoire et politiques publiques* (pp. 13-32). Paris, France: L'Harmattan.

Courlet, C. & Garofoli, G. (1995). *Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement*. Actes du XXXIVe Colloque international de l'Association de Science Régionale de Langue Française « Dynamiques industrielles, dynamiques territoriales », Toulouse, 31 août - 1 septembre.

Courlet, C., Pecqueur, B. & Soulage, B. (1993). Industrie et dynamiques de territoires. *Revue d'économie industrielle*, (64), 7-21.

Courville, S. (1993). Tradition et modernité : leurs significations spatiales. *Recherches sociographiques*, 34(2), 211-231.

Côté, S. (1999). Délestage tapageur ou décentralisation tranquille. Dans R. Côté (Éd.), *Québec 1999* (pp. 341-350). Montréal, QC: Fides-Le Devoir.

Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris, France: Éditions du Seuil.

D'Amours, M. (1996). *Le rapport des entreprises au territoire : le cas du RESO et de quatre entreprises du Sud-Ouest de Montréal*. (Mémoire de maîtrise inédit), Université du Québec à Montréal, Montréal, QC.

Dion, L. (1993). *Québec 1945-2000. Les Intellectuels et le temps de Duplessis*. Québec, QC: Presses de l'Université Laval.

Dionne, H. (1983). *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*. Rimouski, QC: Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec.

Dionne, H. & Klein, J.-L. (1993). La question régionale au Québec contemporain. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(101), 219-240.

Domar, E. (1946). Capital Expansion, Rate of Growth, and Employment. *Econometrica*, 14, 137-147.

Dubé, Y. & Martin, J.-M. (1963). *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent*. Québec, QC: Le Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent.

Duperré, M. 2004. *L'organisation communautaire : la mobilisation des acteurs collectifs*. Québec, QC: PUL.

Duperré, M. 1992. Du discours à la réalité dans le partenariat public-communautaire en santé mentale : une expérience au Saguenay – Lac-Saint-Jean. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 131-146.

Duval, M, Sabourin, C., Labrie, D., Godard, J. & Simard, P. (2005). Le Centre de femmes du Témiscamingue : un acteur majeur dans le développement local. *Recherches féministes*, 18(1), 117-136.

Falardeau, J.-C. (Éd.) (1953). Avant-propos. *Essais sur le Québec contemporain* (pp. 13-21). Québec: PUL.

Favreau, L. 2003. *La lutte contre la pauvreté aujourd’hui : quelle(s) stratégie(s) ?* Copublication CRISES et CRDC, Cahiers du CRISES, Collection « Working Papers », n° 0202, 27 p.

Favreau, L. & Lévesque, B. (1999). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention.* Québec, QC: PUQ.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (1994, 25-26 octobre). *Développer ensemble tous les coins du pays.* Document d’appui pour le Colloque sur le développement socio-économique régional, Jonquière.

Fisher, G. B. (1933). Capital and the growth of knowledge. *Economic Journal*, 43, 379-359.

Fortin, A. (1996). Les trajets de la modernité. Dans M. Elbaz, A. Fortin & G. Laforest (Éd.), *Les frontières de l’identité. Modernité et postmodernisme au Québec* (pp. 23-28). Paris, France: L’Harmattan.

Fortin, M.-J. & Le Floch, S. (2010). Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement. *Globe*, 13(2), 27-50.

Fourastié, J. (1979). *Les trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975.* Paris, France: Fayard.

Fournier, L. (1993). Une institution financière syndicale vouée au développement de l’emploi. *Revue des Études Coopératives, Mutualistes et Associatives (RECMA)*, 48(250), 53-60.

Fournier, M. (1986). *L’Entrée dans la modernité : science, culture et société au Québec.* Montréal, QC: Éditions Albert Saint-Martin.

Fournier, P. (1987). Les sociétés d’État au Québec. *Interventions économiques*, 18, 173-192.

Friedmann, J. (1992). *Empowerment : the politics of alternative development.* Oxford, UK: Blackwell.

Friedmann, J. (1969, 20-22 novembre). « A general theory of polarized development », The ford foundation, Urban and regional development advisory program, mimeo, Santiago, Chile: august, 1967, revised October, 1969 for the symposium on the role of growth center in regional economic development, Austin, Texas.

Gagnon, A.-G. & Montcalm, M. B. (1992). *Québec : au-delà de la Révolution tranquille.* Montréal, QC: VLB Éditeur.

Gagnon, C et Klein, J.-L. (1991). Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social. *Cahiers de géographie du Québec*, 35(95), 239-255.

Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne.* Paris, France: Editions de Minuit.

Gouvernement du Québec (2000). *Les ententes spécifiques de régionalisation*. Québec, QC: Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1992). *Développer les régions du Québec*. Québec, QC: Ministre délégué aux Affaires régionales.

Gouvernement du Québec (1982). *Le virage technologique*. Québec, QC: Développement économique.

Gouvernement du Québec. (1979). *Bâtir le Québec*. Québec, QC: Éditeur officiel du Québec.

Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. & Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, France: Economica.

Harrod, R. (1939). An Essay in Dynamic Theory. *Economic Journal*, 49, 14-33.

Higgins, B., Martin, F. & Raynaud, A. (1970). *Les orientations du développement économique dans la province de Québec*. Ottawa, ON: Ministère de l'Expansion économique régionale.

Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven, CT: Yale University Press.

Isard, W. (1956). *Location and Space Economy. A General Theory Relating to Industrial Location, Market Areas, Land Use, Trade and Urban Structure*. Londres, UK: Chapman and Hall.

Jean, B. (1991). Terre, territoire, territorialité : identité et territoire chez les agriculteurs bas-laurentiens. Dans B. Arcand *et al.* (Éd.), *Identités et territoire : trois réflexions* (pp. 13-25). Chicoutimi, QC: GRIR.

Jenkin, M. (1983). *Le défi de la coopération : la politique industrielle dans la Fédération canadienne*. Ottawa, ON: Conseil des sciences du Canada.

Joyal, A. (2002). *Le développement local, comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec, QC: PUL.

Julien, P.-A. (2005). *Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance, une métaphore des romans policiers*. Québec, QC: PUQ.

Julien, P.-A. (1997). *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec*. Québec, QC: Éditions de l'IQRC.

Jutras, J. (1981). *Le conseil régional de développement de l'Est du Québec*. Rimouski, QC: GRIDEQ.

Karl, M. (2000). *Monitoring and evaluating stakeholder participation in agriculture and rural development projects: a literature review*. Repéré à www.fao.org/sd/Ppdirect/Ppre0074.htm

Klein, J.-L. (1997). L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilization sociale. Dans L. Deshaies & G. Sénéchal (Éd.), *Les territoires dans l'œil de la postmodernité* (pp. 367-377). Québec, QC: Département de géographie de l'Université Laval.

Klein, J.-L. (1995). De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec. *Lien social et Politiques*, 33, 133-141.

Klein, J.-L, Tremblay, P.-A. & Dionne, H. (Éd.). (1997). *Au-delà du néolibéralisme : Quel rôle pour les mouvements sociaux ?* Sainte-Foy, QC: PUQ.

Lacour, C. (1996). La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. Dans B. Pecqueur (Éd.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques* (pp. 25-48). Paris, France: L'Harmattan.

Lafontaine, D. (2005). Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative. Dans D. Lafontaine & B. Jean (Éd.), *Territoires et fonctions, Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats* (pp. 345-406). Rimouski, QC: Éditions du GRIDEQ et du CRDT.

Lafortune, B. (1989, 2-3 juin). *Les prises de décision du RCM sur la décentralisation (1974-1989)*. Communication présenté lors du Colloque Démocratie et Décentralisation, RCM, UQAM.

Lamoureux, D. (1992). Nos luttes ont changé nos vies. Dans G. Daigle et G. Rocher (Éd.), *Le Québec en jeu* (pp. 693-711). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal, Montréal, QC.

Latérière, H., & Voyer, G. (1995). Femmes et lieux de pouvoir régionaux : une présence à raffermir. Dans D. Côté, M. Des Rivières, N. Thivierge et M. Tremblay (Éd.), *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional* (pp. 231-258). Montréal, QC: Les Éditions du remueménage.

Latour, B. (1987). *La science en action*. Paris, France: La Découverte.

Laurin, N. (1996). Le projet nationaliste gestionnaire. De l'hôpital des religieuses au système hospitalier de l'État. Dans M. Elbaz, A. Fortin & G. Laforest (Éd.), *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec* (pp. 95-104). Paris, QC: L'Harmattan.

Lavoie, E. (1986). La constitution d'une modernité culturelle populaire dans les médias au Québec (1900-1950). Dans Y. Lamonde & E. Trépanier (Éd.), *L'avènement de la modernité culturelle au Québec* (pp. 189-230). Québec, QC: Institut québécois de recherche sur la culture.

Lebel, G. (1970). *Horizon 1980, une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968, et sur ses perspectives d'avenir*. Québec, QC: Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Lebossé, J. (1994). Circuits courts de financement et mobilisation de l'épargne de proximité. Dans *Réseau des consultants de développement local, L'aménagement du territoire à l'horizon 2015*, (pp. 65-70) Grenoble, France.

Lefebvre, H. (1974). *La production de l'espace*. Paris, France: Anthropos.

Lelièvre, G. (1991, 28 février). *Résumé de la démarche des États-généraux du monde rural au 1^{er} mars 1991*. Communication présenté à la quatrième rencontre publique régionale de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine tenue à Bonaventure le 1^{er} mars 1991, pour le comité intérimaire de coordination régionale.

Le Petit Larousse 2010 (2009). Paris, France: Éditions Larousse.

Létourneau, J. (1989). L'impensable histoire du Québec. *Contact*, 38-41.

Lévesque, B. (2005). Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? Dans D. Lafontaine & B. Jean (Éd.), *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats* (pp. 15-43). Rimouski, QC: Éditions du GRIDEQ/CRDT.

Lévesque, B. (2002). Développement local et économie sociale. Dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay & S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie* (pp. 41-68). Québec, QC: PUQ.

Lévesque, B. & Mager, L. (1995). L'institutionnalisation des nouvelles dynamiques de concertation locale et régionale au Québec : les acteurs sociaux à la recherche d'une stratégie gagnante. Dans A.-G. Gagnon & A. Noël (Éd.), *L'Espace québécois* (pp. 135-170). Montréal, QC: Québec/Amérique.

Lévesque, B. & Mendell, M. (1995). Les fonds de développement : esquisse d'un portrait. *Relations*, 12-15.

Lévesque, B. & Ninacs, W. A. (1997). L'économie sociale au Canada : le modèle québécois. *Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale* (pp. 131-145). Montréal, QC: OCDE-IFDEC.

Lewis, A. (1955). *The theory of economic growth*. London, UK: Allen and Unwin.

Linteau, P.-A, Robert, J.-C. & Durocher, R. (1989). *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*. Montréal, QC: Boréal.

Lurcott, R. H. & Downing, J. A. (1987). A Public-Private Support System for Community-Based Organisations in Pittsburgh. *Journal of the American Planning Association*, 53(4), 459-468.

Maheu, L. (1979). La conjoncture des luttes nationales au Québec : mode d'intervention étatique des classes moyennes et enjeux d'un mouvement social de rupture. *Sociologie et Sociétés*, 11(2), 125-144.

Maillat, D. (1994). Comportements spatiaux et milieux innovateurs. Dans J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Derycke & J.-M. Huriot (Éd.), *Encyclopédie d'économie spatiale - Concepts, Comportements, Organisations* (pp. 255-262). Paris, France: Economica.

Marshall, A. (1900). *Elements of economics of industry*. Londres, UK: Macmillan.

Marx, K. & Engels, F. (1978 [1848]). *Manifeste du Parti communiste*. Moscou, Russie: Éditions du Progrès.

McRoberts, K. (1996). La thèse tradition-modernité : l'historique québécois. Dans M. Elbaz, A. Fortin & G. Laforest (Éd.), *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec* (pp. 29-45). Paris, France: L'Harmattan.

McRoberts, K. & Posgate, D. (1983). *Développement et modernisation du Québec*. Montréal, QC: Boréal Express.

Meier, R. L. (1972). *Croissance urbaine et théorie des communications*. Paris, France: PUF.

Michener, V. J. (1998). The Participatory Approach: Contradiction and Co-option in Burkina Faso. *World Development*, 26(12), 2105-2118.

Mikkelsen, B. (1995). *Methods for development work and research: a guide for practitioners*. New Delhi and Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.

Morin, R. (2006). *La régionalisation au Québec*. Montréal, QC: Éditions Saint-Martin.

Mouvement Desjardins (1990). *L'avenir politique et constitutionnel du Québec*. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 37 p.

Munford, L. (1950). *Technique et civilisation*. Paris, France: Éditions du Seuil.

Myrdal, G. (1957). *Rich Lands and Poor*. New York, NY: Harper and Brothers.

Nichols, V. (1969). *Growth poles: an investigation of their potential as a tool for regional economic development*. Philadelphia, PA: Regional Science Research Institute Discussion Paper series.

Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec, QC: PUL.

Ninacs, W. A. (2002). Le pouvoir dans la participation au développement local dans un contexte de mondialisation. Dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay & S. Tremblay (Éd.), *Développement local, économie sociale et démocratie* (pp. 15-40). Québec, QC: PUQ.

Ninacs, W. A. (1995). Initiatives de développement économique communautaire au Québec : typologie et pratiques. Dans C. Mercier, C. Gendreau, J.-A. Dostie & L. Fontaine (Éd.), *Au cœur des changements sociaux : les communautés et leurs pouvoirs* (pp. 55-77). Sherbrooke, QC : Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé.

Niosi, J. (1984). The Rise and Fall of French-Canadian Capitalism. Dans A.-G. Gagnon (Éd.), *Quebec: State and Society* (pp. 186-200). Toronto, ON: Methuen.

North, D. C. (1955). Location theory and regional economic growth. *Journal of political economy*, 43(3), 243-258.

Oakley, P. (1991). *Projects with people: The Practice of Participation in Rural Development*. Genève, Suisse: ILO.

Office de la planification et de développement du Québec (1977). *Filières de production et développement régional*. Québec, QC: OPDQ.

Otis, L. (1989). *Une forêt pour vivre*. Rimouski, QC: GRIDEQ.

Parizeau, J. (1986). L'intervention de l'État dans l'économie. Dans G. Boismenu, L. Mailhot et J. Rouillard (Éd.), *Le Québec en textes : Anthologie 1940-1986* (pp 236-242). Montréal, QC: Boréal Express.

Payette, M. (1992). Le Forum pour l'emploi : histoire et perspectives. *Interventions économiques pour une alternative sociale*, 24, 99-118.

Pecqueur, B et Gumuchian, H. (Éd.). (2007). *La ressources territoriale*. Paris, France: Économica.

Perloff, H. S., Dunn, E. S., Lampard, E. E., & Muth, R. F. (1960). *Regions, Resources and Economic Growth*. Baltimore, MD: Johns Hopkins Press.

Perron, M. & Veillette, S. (2011). Territorialité, mobilisation des acteurs et persévérance scolaire : le cas du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay – Lac-Saint-Jean. *Économie et Solidarités*, 41(1-2), 104-127.

Perroux, F. (1991). *L'économie du XXe siècle* Paris, France: Presses universitaires de Grenoble.

Perroux, F. (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement*. Paris, France: Aubier-Montaigne.

Perroux, F. (1969). *L'économie du vingtième siècle*. Paris, France : PUF.

Perroux, F. (1950). Economic space: Theory and applications. *Quarterly journal of economics*, 64(1), 69-104.

Perry, S. E. (1987). *Communities on the Way: Rebuilding Local Economies in the United States and Canada*. New York, NY: State University of New York Press.

Polèse, M. et Coffey, W. J. (1982). *Les politiques de développement local : éléments de définition*. Montréal, QC: INRS-Urbanisation.

Pottier, P. (1963). Axes de communication et développement économique. *Revue économique*, 5(1), 56-132.

Proulx, M.-U. (Éd.) (1998). *Territoires et Développement économique*. Paris, France: L'Harmattan.

Rahman, M. A. (1990). The Case of Third World: People's Self-Development. *Community Development Journal*, 25(4), 307-314.

Ralliement Gaspésien et Madelinot (1991). *Manifeste gaspésien et madelinot*. Chandler.

Richardson, H. W. (1969). *Regional economic: Location theory, urban structure and regional change*. New-York, NY: Preager Publishers.

Riesman, D. (1964). *La foule solitaire : anatomie de la société moderne*. Paris, France: Arthaud.

Rioux, M. (1968). Sur l'évolution des idéologies au Québec. *Revue de l'Institut de sociologie*, 1, 95-124.

Robitaille, M. (2006). La transformation des métiers du développement territorial au Québec. *Recherches sociographiques*, 47(3), 573-595.

Rocher, G. (1992). *Introduction générale à la sociologie*. Montréal, QC: Éditions Hurtubise HMH Ltée.

Rosenstein-Rodan, P. (1961). Notes on the theory of the Big Push. Dans S. Howard, S. Ellis & H. C. Wallich (Éd.), *Economic Development for Latin America* (pp. 57-67). New York, NY: St. Martin's Press.

Rostow, W. W. (1963). *Les étapes de la croissance économique*. Paris, France: Le Seuil.

Roy, G. (1983). *Animation sociale et formation dans une expérience de développement régional intégré : le JAL*. (Mémoire de maîtrise inédit), Université du Québec à Rimouski. Rimouski, QC.

Sachs, I. (1977). *Pour une Économie Politique du Développement : Études de planification*. Paris, France: Flammarion.

Saucier, C. (2002). Développement et économie sociale. Dans la région du Bas-Saint-Laurent (Québec). Dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay & S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie* (pp. 127-149). Québec, QC: PUQ.

Scharf, S. A. (1990). Fordisme, Post-fordisme et Flexibilité. Dans G. Boismenu & D. Drache (Ed.), *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne* (pp. 133-151). Montréal, QC: L'Harmattan.

Schumacher, E. F. (1973). *Small Is Beautiful: A Study of Economics As If People Mattered*. New York' NY: Harper and Row.

Secrétariat à la jeunesse (2001). *Politique Québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*. Québec, QC: Gouvernement du Québec.

Sen, A. K. (1992). *Inequality re-examined*. Oxford, UK: Clarendon Press.

Sen, A. K. (1985). *Commodities and Capabilities*. Oxford, UK: Oxford University Press.

Senault, P. (1989). *Formation et territoires : la formation-développement*. Paris, France: Syros.

Siebert, H. (1969). *Regional economic growth: theory and policy*. Scranton, PA: International Texbook Co.

Simard, J.-J. (1981). Les Opérations Dignité : luttes d'espaces et nostalgie. Dans A. Gagnon (Ed.), *Les Opérations Dignité : Naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec* (pp 119-151). Ottawa, ON : Carleton University Bookstore.

Simard, J.-J. (1979). *La longue marche des technocrates*. Montréal, QC: Éditions coopératives Albert Saint-Martin.

Smith, A. (1991 [1776]). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Paris, France: GF-Flammarion.

Stecq, H. (2014). *La mobilisation des réseaux d'acteurs et le développement régional : Le cas de la Stratégie MigrAction au Saguenay – Lac-Saint-Jean (Québec)*. (Thèse de doctorat inédite). Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, QC.

Stilwell, F. J. B. (1972). *Mac Millan Studies in Economics, Regional Economic Policy*. London, UK: The Mac Millan Press Ltd.

Stöhr, W. B. (1981). Development from Below: the Bottom Up and Periphery-Inward Development Paradigm. Dans W. Stöhr & D. R. F. Taylor (Éd.), *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries* (pp. 39-72). Toronto, ON, Chichester UK: Wiley J. Ltd.

Stöhr, W. B. and Taylor, D. (1981). *Development from Above or Below. The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries* Toronto, ON, Chichester, UK: Wiley J. Ltd.

Stoker, G. (1998). Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. *Revue internationale des Sciences sociales*, 155, 19-30.

Stone, L. O. (1967). *Urban Development in Canada*. Ottawa, ON: Dominion Bureau of Statistics.

Stuckey, B. (1975). Spatial analysis and economic development. *Development and Change*, 6, 89-101.

Swack, M. & Mason, D. (1987). Community economic development as a strategy for social intervention. Dans E. M. Bennet (Éd.), *Social Intervention: Theory and Practice* (pp. 327-347). New York, NY: Edwin Mellen Press.

Tardif, F. & Asselin, M. (2001). *Développement local – Partenaires avec les femmes*. Actes des forums organisés par l'R des centres de femmes du Québec en juin 1999 et mars 2000, Montréal, QC : l'R des centres de femmes du Québec.

Tiebout, C. M. (1956). Export and regional economic growth. *Journal of political economy*, 64(2), 160-164.

Touraine, A. (1996). Identité et modernité. Dans M. Elbaz, A. Fortin et G. Laforest (Éd.), *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec* (pp. 11-19). Paris, France: L'Harmattan.

Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris, France: Fayard.

Tremblay, R. (1976). *L'économie québécoise*. Montréal, QC: PUQ.

Vachon, B. (1993). *Le développement local. Théorie et pratique*. Boucherville, QC: Gaëtan Morin Éditeur.

Vattimo, G. (1992). *The End of Modernity*. Cambridge, UK: Polity Press.

Vernon, R. (1966). International Investment and International Trade in the Product Cycle. *Quarterly Journal of Economics*, 80, 190-207.

Vincenthier, G. (1979). *Une idéologie québécoise : de Louis-Joseph Papineau à Pierre Vallières*. Montréal, QC: Hurtubise HMH.

Weaver, C. (1984). *Regional Development and the Local Community: Planning, Politics and Social Context*. New York, NY: John Wiley and Sons Ltd.